# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE FUVEAU/MEYREUIL « RIVES HAUTES »




## Délégation Service Public

332 Avenue Marius BREMOND
13710 FUVEAU



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

# SOMMAIRE

I. INTRODUCTION ..... 3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE ..... 5
III. LES DONNEES COMPTABLES ..... 8
A. Régime financier et des biens ..... 8
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public ..... 8
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus ..... 9
3. État des variations du patrimoine immobilier ..... 9
4. Situation des biens immobiliers ..... 10
5. Suivi du programme contractuel d'investissement ..... 10
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés ..... 10
7. Inventaire des biens désignés au contrat ..... 10
8. Engagements à incidences financières ..... 10
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien ..... 10
B. Personnel et entretien ..... 11
1. Effectifs du délégataire ..... 11
2. Travaux réalisés en 2025 ..... 14
3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et VIVACITÉ en 2025 ..... 17
4. Adaptations à envisager pour l'année 2026 ..... 19
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ..... 20
A. Action de gestion ..... 20
1. Moyens techniques ..... 20
2. Services effectifs ..... 22
2. Accueil et du suivi des familles ..... 31
3. Scolarisation et soutien scolaire ..... 33
4. Santé et prévention ..... 37
5. Accès à la culture et à la découverte de son environnement ..... 39
6. Activités de loisirs ..... 41
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE ..... 46
A. Tarification ..... 46
1. Le droit d'usage ..... 46
2. Perception du droit ..... 46
3. Tarification cantine scolaire et services rendus ..... 46
4. Consommations et coûts des fluides ..... 47
B. Les subventions et participation ..... 47
C. Rappel de faits du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ..... 48
VI. CONCLUSION ..... 49
VII. ANNEXES ..... 50



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

# I. INTRODUCTION

Créée en 1954, VIVACITÉ est une association régie par la loi de 1901, implantée en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle intervient principalement dans le champ de la gestion locative sociale et du logement accompagné. Depuis 70 ans, l'association poursuit son engagement auprès des publics les plus fragiles, en proposant à la fois des solutions de logement adaptées et un accompagnement social favorisant l'autonomie et l'insertion durable.
VIVACITÉ est à la fois gestionnaire et propriétaire de structures à caractère social. Chaque année, près de 4 000 personnes bénéficient de ses actions. Les publics accompagnés présentent des profils variés : familles, personnes isolées, jeunes, seniors, étrangers ainsi que les Gens du voyage, souvent confrontés à des situations de précarité économique et sociale.
Vivacité gére plusieurs types de structures. Dans le domaine du logement et de l'hébergement, VIVACITÉ assurait la gestion de neuf résidences sociales destinées à des ménages défavorisés et à des travailleurs immigrés, ainsi que d'une résidence dédiée aux étudiants. Elle gérait également une pension de famille, la résidence Saint-Éloi située dans le 10e arrondissement de Marseille, composée de 24 logements individuels, ainsi qu'une résidence destinée aux fonctionnaires d'État à Marseille. Par ailleurs, près de 60 logements diffus étaient répartis sur différents territoires. L'association assurait également la gestion d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA).
Une part importante de l'activité de VIVACITÉ concerne l'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage. À ce titre, l'association gérait cinq aires d'accueil pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Le Réaltor à Aix-les-Milles, La Malle à Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue, La Garenne sur les communes de Lançon-de-Provence, Pélissanne et Salon-de-Provence, Rives hautes pour la commune de Fuveau

2 aires d'accueil pour la Communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse

- Elles sont situées à l'Isle-sur-la-Sorgue et au Thor, cette dernière étant engagée dans un projet de transformation en terrains familiaux locatifs à l'horizon 2025.

1 sur Martigues

- Le Bargemont

Dans le prolongement de ces missions, VIVACITÉ gère également deux centres sociaux agréés, implantés sur les sites du Réaltor et du Bargemont, dédiés à l'accompagnement des publics issus du voyage et au développement d'actions de proximité.
L'association poursuit en parallèle des actions spécifiques en faveur de familles tsiganes sédentarisées. Elle assure depuis 2005 la gestion sociale de 50 logements adaptés situés dans le quartier du Bargemont à Martigues, pour le compte d'Erilia. Un suivi renforcé était également mis en œuvre auprès de 20 familles du quartier du Ruisseau Mirabeau, en partenariat avec CDC Habitat.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

**Ce rapport présente l'activité et l'analyse du service délégué à VIVACITÉ de l'Aire d'Accueil Rives Hautes du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.**





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

# II. LE DESCRIPTIF DU SITE

## Aire d'Accueil pour les Gens du Voyage de FUVEAU/MEYREUIL

## Rives Hautes

Adresse de la structure

332 Avenue Marius BREMOND
13710 Fuveau
Tel : 04.42.26.46.07
Mail : gl.fuveau@vivacite.org

**Environnement du site**

- Equipement aménagé à Fuveau sur un terrain de 23 913 m² sis sur les parcelles cadastrées AL 103 et AL 121.
- A 10 km d'Aix en Provence, 11 km de Trets et 5 km du centre-ville de Fuveau.
- A proximité de la gare de péage autoroutier de La Barque.
- Proche des voies de circulation RD6, A52 et A8 ainsi que des commerces et Equipements Publics de Fuveau et des communes voisines, Châteauneuf le Rouge, Meyreuil, Rousset, Trets et Gardanne.
- A proximité des services de Transports Publics vers Aix en Provence et le département du Var.
- Proche de la station d'épuration biologique de Fuveau.
- Face à la montagne Sainte Victoire et la Barre du Cengle.

**Capacité d'Accueil et descriptif des places de stationnement**

- 23 places de 120 m² minimum, dont 1 affectée aux PMR, équipées d'un dispositif de télégestion et prépaiement.
- L'accès à l'Aire d'Accueil Rives Hautes s'effectue depuis la RD6 et la RD46.
- Chaque place dispose :
    - 1 bloc sanitaire composé de :
        - 1 WC isolé.
        - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée.
        - 1 évier et sa paillasse.
        - 1 espace cuisine/buanderie.
        - 1 auvent en dur.
        - 1 accès à l'énergie électrique.
        - 1 accès à l'adduction d'eau potable.
        - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques.
        - 1 bouton poussoir pour le réarmement du disjoncteur électrique.
        - 1 voyant indicateur de consommation des fluides.
        - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité).
    - 1 étendoir à linge.
    - 120 m² environ pour le stationnement des véhicules

**Aménagements et équipements de l'Aire d'Accueil**

Au titre des ouvrages immobiliers

- 1 bâtiment administratif en rez de chaussée, meublé, d'une surface de 120 m² abritant les services de gestion, composé par :
    - 1 hall d'accueil.
    - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative.
    - 1 bureau pour la gestion sociale.
    - 1 bureau pour les permanences médicales.
    - 1 salle de réunions et d'animations.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

1 espace cuisine/détente pour le personnel.
2 WC.
1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel.
1 local technique centralisé pour, le système de télégestion-prépaiement, les réseaux secs et humides et l'arrosage automatique des espaces verts.
1 local pour le rangement de l'outillage.

- 1 logement de fonction au 1er étage, de type F3, d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant :
  1 stationnement.
  1 terrasse privative.
  1 jardin privatif.
- 7 blocs sanitaires doubles de 18 m² chacun.
- 2 blocs sanitaires quadruples de 36 m² chacun.
- 1 bloc sanitaire individuel de 9 m².
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants.
- 1 espace pour le tri sélectif.
- 1 station de potabilisation pour la distribution en eau de l'Aire d'Accueil.

Au titre des biens et équipements

- 5 conteneurs à poubelles.
- 3 colonnes pour le tri sélectif.
- 14 candélabres d'éclairage dont 4 pour la voie d'accès.
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules.
- 1 parc à jeux pour les enfants de 1 à 6 ans.
- 1 terrain d'évolution pour activités sportives et diverses.
- 1 barrière de régulation des entrées / sorties.
- 4 places de parking privatives.
- 1 sortie de secours, valant aussi entrée privative.
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales.
- 1 raccordement à la station de potabilisation de l'eau.
- 1 raccordement au réseau public d'assainissement.
- 1 distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts).
- 1 panneau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique.
- 1 clôture par grillage rigide à mailles larges.
- 1 enseigne signalisant l'Aire d'Accueil.

| | |
|---|---|
| Livraison | 10 avril 2013 |
| Ouverture au Public | 01 juillet 2013 |
| Inauguration | 03 juillet 2013 |

**Horaires et temps de séjour**

Lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Et le samedi de 9h00 à 12h00

L'Aire est fermée les jours fériés.

Une astreinte technique est en vigueur le samedi de 12h00 à 22h et le dimanche de 9h à 22h y compris les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutive est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

**Organisme gestionnaire et chargé des missions sociales**

**VIVACITÉ**
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80
Président : Pascal GALLARD
Directeur Général : Sylvain RASTOIN

Aire bénéficiant des agréments, Centre Social et Accueil Loisirs Sans Hébergement, mutualisés.
L'Aire d'Accueil Rives Hautes bénéficie aussi des activités et interventions proposées par le Pôle social et d'animation.

La plupart des familles accueillies sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'Aire d'Accueil Le Realtor.





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

# III. LES DONNEES COMPTABLES

## A. Régime financier et des biens

### 1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

#### a. Dépenses et évolution

| CHARGES | 2024 REALISE | 2025 REALISE | Evol. | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| **60 - Achats** | **68 324** | **35 243** | -48% | |
| 1 - Achats non stockés (élec) | 45 526 | 16 808 | -63% | baisse du TOC |
| 1 - Achats non stockés (eau) | 7 756 | 5 200 | -33% | baisse du TOC |
| 2 - Achats non stockés (gaz, fioul) | 1 107 | 780 | -30% | |
| 3 - Fournitures d'ent. & petit équ | 5 038 | 6 827 | 36% | |
| 4 - Fournitures Admin & Autres | 782 | 73 | -91% | |
| 5 - Animations / Actions sociales | 8 116 | 5 595 | -31% | |
| **61 - Services Extérieurs** | **20 892** | **18 102** | -13% | |
| 1 - Sous traitance générale | - | - | | |
| 2 - Locations mobilières et immo | 1 092 | 1 234 | 13% | |
| 3 - Entretien et réparation | 17 236 | 14 187 | -18% | |
| 4 - Assurance | 2 119 | 2 291 | 8% | |
| 6 - Cotisations diverses | 445 | 391 | -12% | FNASAT |
| **62 - Autres services extérieurs** | **23 712** | **19 200** | -19% | |
| 1 - Rémunération d'intermed & Hono | 20 290 | 16 378 | -19% | Intérim - abse mal AT |
| 2 - Publicité, publications... | - | - | | |
| 3 - Déplt, Mission & Réception | 1 527 | 903 | -41% | |
| 4 - Frais postaux et télécom | 1 815 | 1 856 | 2% | |
| 5 - Services bancaires | 80 | 63 | -21% | |
| **63 - Impots et taxes** | **6 908** | **7 570** | 10% | |
| 1 - Impôts et taxes sur rém. | 6 808 | 7 240 | 6% | |
| 2 - Autres impôts et taxes | 100 | 330 | 230% | redevance d'occupation* |
| **64 - Charges de personnel** | **119 518** | **110 681** | -7% | |
| 1 - Rémunérations du personnel | 80 930 | 73 434 | -9% | abse maladie AT |
| 2 - Charges sociales | 27 956 | 24 918 | -11% | |
| 3 - Autres charges du personnel | 10 631 | 12 329 | 16% | |
| **65 - Autres ch. de gestion courante** | **12 210** | **12 200** | 0% | |
| 1 - Créances Irrécouvrables | 10 | - | | |
| 2 - Charges de Structure | 12 200 | 12 200 | 0% | |
| 4 - Divers | - | | | |
| **68 - Dotation amort. et provisions** | **446** | **8 333** | 1768% | |
| 1 - Dotations aux amortissements | 446 | - | -100% | |
| 2 - Dotations aux provisions | - | 8 333 | | prov travaux fin DSP |
| **TOTAL DES CHARGES** | **252 011** | **211 328** | -16% | |

**Commentaires :**

La baisse des charges s'explique par la baisse importante du TOC qui est lié à une période de travaux.
Pour le poste 63, à remarquer une augmentation de 230%, Ce ne sont pas les impôts sur les rémunérations mais c'est le poste autres impôts et taxes, il s'agit de la redevance d'occupation



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

### b. Recettes et évolution

| | 2024 | 2025 | | |
|---|---|---|---|---|
| **PRODUITS** | **REALISE** | **REALISE** | **Evol.** | **Commentaires** |
| **70 - Prestations de services** | **49 410** | **22 408** | -55% | |
| 1 - Prestations d'hébergement | 14 494 | 6 874 | -53% | baisse du TOC |
| 2 - Fluides quittancés (Elec) | 26 629 | 10 588 | -60% | baisse du TOC |
| 2 - Fluides quittancés (Eau) | 8 017 | 3 572 | -55% | baisse du TOC |
| 3 - Produits annexes | 271 | 1 374 | 408% | Refacturation des dégradations |
| **74 - Subventions d'exploitation** | **199 184** | **187 183** | -6% | |
| 1 - ETAT | 53 074 | 41 583 | -22% | baisse du TOC |
| 3 -Communauté de communes | 146 110 | 145 600 | -0,35% | Légère diminution |
| **75 - Produits divers de gestion** | **6 495** | **-** | -100% | - |
| 2 - Divers | - | | | |
| 3 - Subventions privées | 6 495 | | | |
| **79 - Transfert de charges** | **1 513** | **-** | -100% | - |
| Transfert de charges | 1 513 | - | -100% | - |
| **TOTAL DES PRODUITS** | **256 603** | **209 591** | -18% | |

**Commentaires :**

→ Les produits sont en baisse, le taux d'occupation a perdu 27 points et par conséquent les droits d'usage et consommations ont fortement baissé ainsi que la part variable de l'aide de l'état.

| | 2024 | 2025 | Evolution % |
|---|---|---|---|
| **RESULTAT GLOBAL** | 4 592 | **- 1 737** | -138 |

**Explication du résultat**

→ Ce résultat négatif s'explique par une période de travaux importante sur les blocs sanitaires.

## 2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

| Objet | Calcul correspondant |
|---|---|
| Adhésion FNASAT | 2921 € répartis en fonction de la masse salariale N-1 des aires d'accueil de vivacité dont 391€ pour Rives Hautes |

## 3. État des variations du patrimoine immobilier

| Site | Variation de la valeur immobilière en € |
|---|---|
| Aire de Fuveau/Meyreuil Rives Hautes | Zéro |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## 4. Situation des biens immobiliers

Description des immobilisations :
Un véhicule utilitaire Peugeot Partner.
Une quote part du véhicule du responsable

Programme d'investissement :
Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

## 5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :
Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :
Les investissements Vivacité s'amortissent selon la méthode linéaire.

## 6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

## 7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier
- Véhicule Peugeot Partner

Biens propres au délégataire :

- Matériel informatique et administratif
- Matériel et outillage
- Téléphonie et monétique
- Matériel d'animations

## 8. Engagements à incidences financières

Néant

## 9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Vivacité ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparait pas au Cadre Financier de Reference de la convention encours.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## B. Personnel et entretien

### 1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

| | Nom | Statut | Qualification | Période exercée |
|---|---|---|---|---|
| **Poste 1 / 0,25 ETP** | | | | |
| **Responsable du Pôle Gestion Locative** | **Nora ABA** | CDI | MASTER 2 RH BAC +5 | Du 01/01/2025 au 31/12/2025 |
| **Poste 2 / 1 ETP** | | | | |
| **Chef d'Établissement** | **Christophe LASCOUTOUNAS** | CDD | BAC +4 | Du 01/01/2025 au 31/12/2025 |
| **Poste 3 / 1,83 ETP** | | | | |
| **Agent Technique et Astreintes et mobile** | **Pascal HUY** | CDI astreinte WE | Sans | Du 01/01/2025 au 31/12/2025 |
| | **Mohamed AINZERGUA** | CDI Mobile | CAP | Du 01/01/2025 au 31/12/2025 |
| | **David Mocali** | CDI<br>AT | Technicien Qualifié | Présent du 15/01/25 au 31/07/25<br>Arrêt de travail du 1/01/2025 au 14/01/2025 et du 1/08/2025 au 31/12/2025 |
| | **Dylan MARCHANT** | AT intérim | CAP | Du 01/01/2025 au 18/01/2025 |
| | **Romain SAP** | AT intérim | BP | Du 17/11/2025 au 31/12/2025 |
| **Poste 4 / 0,1 ETP** | | | | |
| **Responsable Pôle Social Animation** | **Fatiha ALI SOUDJA** | CDI | DEJEPS | Présente du 2 mai 2025 au 20 août 2025, puis départ au 20/08/2025 |
| | **Catherine Briand** | CDD | DEFA/BAC+5 | 1/01/2025 au 30/04/2025 |
| | **Ben Seni** | CDI | BPJEPS LTP/CAFERUIS en cours | Embauché le 18/08/2025 |
| **Poste 5 / 0,5 ETP** | | | | |
| **Travailleur Social Animation** | **Manon CANO DA SILVA** | CDI | DE CESF | Présente du 1/01/25 au 15/01/25 puis Maladie, Maternité et congé parental du 16/01/2025 au 31/12/2025 |
| | **Clara CHAMBON** | Intérim | | Du 07/03/2025 au 02/05/2025 |
| | **Nesrine ZOMAYA** | Intérim | | Du 20/06/2025 au 01/08/2025 |
| | **Geneviève BOUCHACOURT** | CDD | DE CESF | Du 16/10/2025 au 31/12/2025 |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

**Commentaires** : l'absence de M. MOCALI AT Fuveau du 1/01/25 au 14/01/25 a été couverte par l'intérimaire Dylan MARCHANT. Puis du 1er août au 17 novembre 2025, intervention de l'AT mobile suffisant compte tenu du nombre des emplacements fermés Le poste responsable PSA a été pourvu toute l'année 2025 pas de vacance. Pour le poste TSA la vacance du poste a été couverte comme suit :

- Clara CHAMBON (intérim) : du 7 mars au 2 mai 2025.

- ZOMAYA (intérim) : du 20 juin au 1er août 2025.

- Geneviève BOUCHACOURT (CDD) : du 16 octobre 2025 au 31 décembre 2025.

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes Aires d'Accueil de la Métropole AMP.

Une astreinte technique est en vigueur la semaine de 17h00 à 22h00 (y compris les jours fériés) effectué par l'agent technique du site, le samedi de 12h00 à 22h par et le dimanche de 9h à 22h (y compris les jours fériés) par l'agent astreinte Week end.
**Le Responsable du Pôle de Gestion Locative des Aires d'accueil** a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'accueil : de piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites Métropole AMP.

Rattachés au Responsable du Pôle Gestion locative des aires :

- **Le Chef d'Etablissement, Responsable de la Gestion Locative** à temps plein, est chargé de l'accueil, des arrivées et des départs, du bon fonctionnement de l'Aire, de la perception du droit d'usage et du respect de son règlement intérieur ;
- **L'Agent Technique** est chargé du nettoyage et de la maintenance au quotidien de l'ensemble de l'Aire et des astreintes de la semaine en dehors des heures d'ouverture des bureaux ; Il contribue aussi au respect du règlement intérieur par un contact quotidien avec les voyageurs et intervient auprès du public sur la gestion des déchets, des consommations d'eau et sur l'utilisation des équipements… Il participe à l'accueil pour l'entrée, l'encaissement et la sortie des familles, notamment le samedi matin.

Une astreinte technique est en vigueur le samedi de 12h00 à 22h et le dimanche de 9h à 22h y compris les jours fériés

- **La Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil métropolitaine** assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

  - La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil de la Métropole AMP
  - L'accompagnement des Travailleurs Sociaux Animation à organiser la mission sociale de leur structure
  - Le soutien technique aux chefs d'établissement
  - La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Rattaché au Responsable du Pôle Social Animation**,**

- **Le Travailleur Social Animation** met en place les différentes actions socio-éducatives et construit le réseau auprès des différents partenaires, apporte de l'aide aux familles devant réaliser des démarches auprès d'organismes divers, accompagne et oriente ces familles vers les dispositifs et structures de droit commun, tels que définis dans le Projet Social (cf. Annexe 3 de la convention DSP). Elle intervient les Mardi, vendredi et mercredi (1/2 journée)

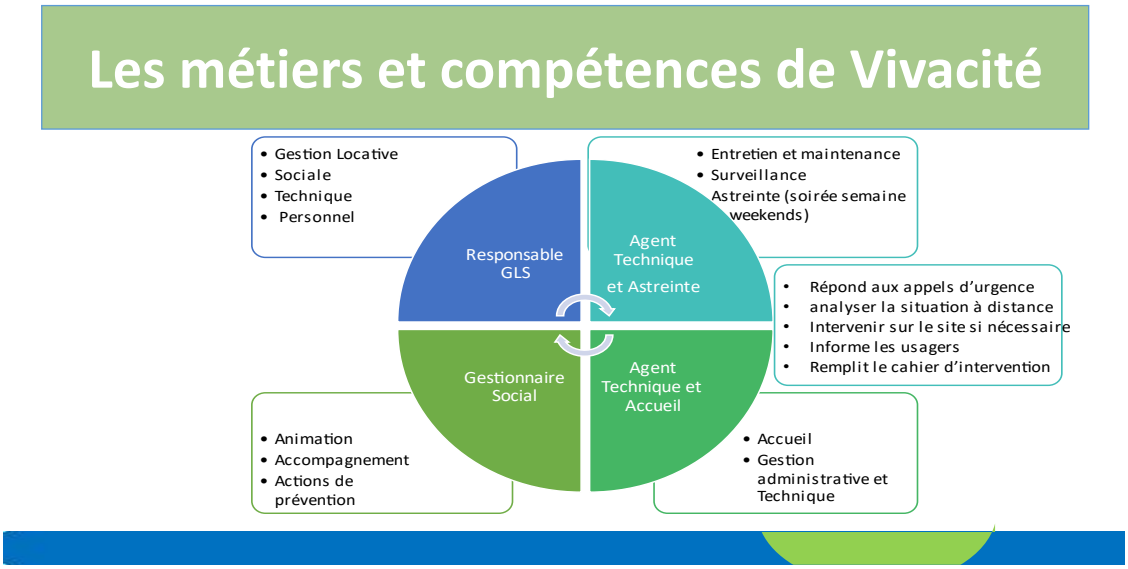
Les missions et tâches dévolues à ces agents sont nécessairement réalisées dans le cadre d'une transversalité forte au sein de cette équipe pluridisciplinaire. Des réunions d'équipe régulières sont instaurées et confortent les complémentarités et articulations en son sein.

Le Chef d'Etablissement et son équipe bénéficient bien entendu d'un accompagnement, d'un encadrement et d'un contrôle exercés par la Responsable du Pôle Gestion Locative des Aires d'Accueil. Outre le soutien du



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Responsable du Pôle Travaux de vivacité, ces agents bénéficient aussi de l'encadrement du Directeur de la Gestion Locative Sociale et de son adjoint.




**La formation du personnel** est une des priorités de vivacité pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

Les formations proposées et suivies en 2025 :

- Mener un entretien professionnel (interne à VIVACITE) : RGLS
- SST

Les projets de formation pour 2026 sont les suivantes **:**

- Connaissance des gens du voyage (Vivacité) (tous nouveaux salariés)
- Habilitation électrique (BCFTP) : (Chef établissement)
- Equipier de 1ère intervention incendie : ACF incendie (A définir)
- Sauveteur secouriste du travail (recyclage mars 2026)
- Premiers secours en santé mentale (Vivacité) (Tous nouveaux salariés)
- Gestion des conflits (Concept Formation Sécurité) : (Chef d'établissement)



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## 2. Travaux réalisés en 2025

| *Types de travaux* | *Périodicité* | *Dates de réalisation* | **2025** Du 01/01 au 31/12/2025 | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Entretien courant* | *Renouvellement réalisé* | *Modernisation* |
| **Nettoyage** | | | | | |
| Nettoyage des locaux administratifs | Matin | 1 fois/semaine | **X** | | |
| Nettoyage et désinfections des containers à déchets | Périodique | 1 fois/semaine | **X** | | |
| Nettoyage des abords de l'aire | Quotidien | Tous les jours | **X** | | |
| Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage | Périodique | Tout au long de l'année | **X** | | |
| Nettoyage quotidien de l'Aire d'Accueil | Matin et soir | 365 jours par an | **X** | | |
| **Voirie et réseaux** | | | | | |
| Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations | Selon les besoins | Trois fois dans l'année et fonction du besoin | **X** | | |
| Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments | Selon les besoins | Selon besoin | **X** | | |
| Curage du réseau d'eaux usées | Selon les besoins | Selon besoin | **X** | | |
| **Toiture** | | | | | |
| Entretien des gouttières, caniveaux béton, évents en toiture | Selon les besoins | Deux fois dans l'année | **X** | | |
| Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales | Selon les besoins | Une fois dans l'année | **X** | | |
| Remplacement partiel d'élément de couverture | Selon les besoins | Changement de quelques tuiles | **X** | | |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

| *Types de travaux* | *Périodicité* | *Dates de réalisation* | **2025** Du 01/01 au 31/12/2025 | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Entretien courant* | *Renouvellement réalisé* | *Modernisation* |
| **Façade** | | | | | |
| Entretien des façades | Selon besoins | Suivi des fissures | **X** | | |
| Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages | Selon besoins | Mars 2025 | **X** | | |
| Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie… | Selon besoins | Tout au long de l'année | **X** | | |
| Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique | Selon besoins | Tout au long de l'année | **X** | | |
| **Maçonnerie** | | | | | |
| Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés | Selon besoins | Néant | **X** | | |
| Reprise de scellements ou calfeutrements | Selon besoins | Néant | **X** | | |
| Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux | Selon besoins | Néant | **X** | | |
| Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC… | Selon besoins | Tout au long de l'année | **X** | | |
| **Plomberie et sanitaire** | | | | | |
| Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité | Selon besoins | Tout au long de l'année | **X** | | |
| Remplacement de comptage eau froide/eau chaude | Selon besoins | Néant | **X** | | |
| **Electricité** | | | | | |
| Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux | Selon besoins | Tout au long de l'année | **X** | | |
| Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques | Selon besoins | Tout au long de l'année | | **X** | |
| Contrôle des installations électriques | 1 fois/an | 14/02/2025 | **X** | | |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

| *Types de travaux* | *Périodicité* | *Dates de réalisation* | **2025** Du 01/01 au 31/12/2025 | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | *Entretien courant* | *Renouvellement réalisé* | *Modernisation* |
| **Système de chauffage** | | | | | |
| Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage | 1 fois par an | 2025 | **X** | | |
| Contrôle réglementaire périodique | 1 fois par an | 2025 | **X** | | |
| **Espaces verts** | | | | | |
| Débroussaillage de l'aire et des abords | Selon besoins | De mars à octobre 2025 | **X** | | |
| **Divers** | | | | | |
| Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières) | Selon besoins | Tout au long de l'année | **X** | | |
| Changement de vitrerie | Selon besoins | Néant | **X** | | |
| Entretien des revêtements de sols intérieurs | Selon besoins | Néant | **X** | | |
| Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière) | Selon besoins | Selon besoin | **X** | | |
| Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles | Selon besoins | Tout au long de l'année | **X** | | |
| Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie | Selon besoins | Tout au long de l'année | **X** | | |
| Entretien de la clôture et des merlons | Selon besoins | Tout au long de l'année | **X** | | |
| Remplacement des étendoirs | Selon besoins | Remplacement des fils selon besoin | **X** | | |





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## 3. Autres travaux réalisés par la Métropole AMP et VIVACITÉ en 2025

| Travaux réalisés par la Métropole AMP | Travaux réalisés par VIVACITÉ |
|---|---|
| ➢Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent<br><br>Enlèvement des encombrants suite intervention du délégant auprès des services internes de la métropole (dépôts sauvages de pare chocs de voitures par des personnes extérieures à l'aire) | ➢Empl 1 :<br>- Remplacement du cumulus + groupe sécurité<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 2 :<br>- Remplacement groupe sécurité du cumulus<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 3 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br><br>Empl 4 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br><br>Empl 5 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 6 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 7 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 8 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 9 : |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

| | |
|---|---|
| | - Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 10 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 11 :<br>- Changement porte local technique<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>-<br>Empl 12 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 13 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 14 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 15 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole en cours<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 16 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole en cours<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 17 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole en cours<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 18 : |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

| | |
|---|---|
| | - Réfection totale des sanitaires par la métropole en cours<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 19 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole en cours<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 20 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 21 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 22 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy<br>Empl 23 :<br>- Réfection totale des sanitaires par la métropole<br>- Installation nouveau système siphon évier<br>- Réfection paillasse, application résine époxy |

## 4. Adaptations à envisager pour l'année 2026

| Travaux à envisager | Commentaires |
|---|---|
| • Réfection de l'aire de jeu (sol et jeu)<br>• Dalle emplacement PMR<br>• Réfection des murs (enduit et peinture) des emplacements<br>• Installation de caméras entrées du site | • Cadre à définir<br>• AMP<br>• Par Vivacité (en cours)<br>• En étude de projet Vivacité |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

# IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

## A. Action de gestion

### 1. Moyens techniques

#### a. État des biens et des installations

| Contrôles effectués | Dates | Prestataires |
|---|---|---|
| Installations électriques | 14/02/2025 | Qualiconsult |
| Extincteurs | 19/08/2025 | ADI protection incendie |
| Eau potable | 02/2025 04/2025 06/2025 09/2025 12/2025 | CARSO |
| Prélèvements eaux | 03/11/2025 | ENIXUS |
| Eau potable | 06/2025 | ARS (Agence régionale de la santé) |
| Eau du canal | 07/11/2025 | FAUCHE (test bouche incendie) |

| Assurances | Dates | Prestataires |
|---|---|---|
| Multirisques professionnelles | 01/01/2025 au 31/12/2025 | SMACL |

| Entretien / Réparations / Commandes | Entreprises |
|---|---|
| Travaux électriques/entretien des candélabres | Fauché |
| Entretien du système de ventilation | Entreprise GASTALDI |
| Alarme | OBJECTIF SECURITE |
| Extincteurs/Eclairage de sécurité | Adi Protection Incendie |
| Aire de jeux | Entreprise Mobysol |
| Plomberie | Provence AMV Plomberie |
| Visite préventive logiciel (prépaiement) | WA Concept |
| Visite annuelle et maintenance aires de jeux | MOBYSOL |
| Papeterie | BRUNEAU |
| Dératisation | PVS |
| Analyses eau chaude | ENIXUS |
| Produits entretien | COLDIS |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## b. Partenariat

| NOMS | Associatif/ institutionnel | Nature du partenariat | Actions développées thématiques | Commentaires |
|---|---|---|---|---|
| Métropole Aix Marseille Provence | Institutionnel | Délégation de Service Public | Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil. | Délégant. |
| Caisse d'Allocation Familiale | Institutionnel | Agrément centre social | Centre social : Animation Globale et coordination | Avenant à l'agrément jusqu'au 31/12/2026 |
| Protection Maternelle et Infantile | Institutionnel | Réalisation d'actions concrètes | Visite au domicile des familles en fonction des besoins | Partenariat |
| Pôle Insertion du Conseil Départemental 13 | Institutionnel | Contractualisation bénéficiaires RSA | Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA | Convention signée |
| Directeur du groupe scolaire | Institutionnel | Coordination | Favoriser la scolarisation en maternelle et élémentaire | Partenariat |
| Institut de Formation en Soins Infirmiers | Institutionnel | Réalisation d'actions de prévention | Santé buccodentaire, nutrition, activité physique | Convention signée |
| Faculté d'odontologie de la Timone | Institutionnel | Réalisation d'actions de prévention | Santé buccodentaire | Partenariat |
| CODEPS 13 | Associatif | Réalisation d'actions de prévention | Partenariat avec IFSI et accompagnement des étudiants de la Faculté d'odontologie | Convention signée |
| Groupe Origen : Wellington Da Silva | Prestataire | Réalisation d'actions concrètes : | Atelier initiation Capoeira/ boxe | Convention |
| Educ Sport 13 | Associatif | Réalisation d'actions concrètes | Ateliers sportifs et d'expressions artistiques | Convention |
| Arts sonores | Prestataire | Réalisation d'actions concrètes | Atelier art plastique | Convention |
| Image Clé | Associatif | Réalisation d'action concrète | Atelier lutte contre l'illettrisme et numérique | Convention |
| Service socio artistique festival d'Art lyrique | Associatif | Réalisation d'action culturelle | Atelier d'expression artistique dans le cadre du festival | Partenaire |
| Enseignes des Contes | Prestataire | Réalisation d'actions concrètes | Atelier d'expression, salon de lecture contes et chansons | Convention |
| Nanou Puppo | Prestataire | Réalisation d'actions concrètes | Activités manuelles et créatives | Convention |
| Musée Granet | Prestataire | Réalisation d'actions culturelles | Atelier découverte artistique | Prestataire |
| Elodie Perraud | Prestataire | Réalisation d'actions concrètes | Atelier d'écriture | Convention |
| Les petits débrouillards | Associatif | Réalisations d'actions concrètes | Atelier découverte scientifique / environnement | Convention |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Bousmaha | Prestataire | Réalisations d'actions concrètes | Atelier autour de la danse | Partenairiat |
| Amuzik | Associatif | Réalisations d'actions concrètes | Atelier autour de la musique en créant des instruments avec des déchets | Partenariat |
| Ciné pocket | Associatif | Réalisation d'actions concrètes | Atelier autour de la réalisation d'un court métrage avec un portable et interventions auprès des parents | Convention |
| AMEA | Associatif | Réalisation d'actions concrètes | Sensibilisation auprès de petits animaux de compagnie | Partenariat |

### c. Agréments

Fin agrément du centre social le 31 décembre 2025, avenant jusqu'au 31/12/2026 et fin de la DSP le 31 mai 2026, avenant de prolongation au 31/05/2027.

## 2. Services effectifs

### a. Fréquentation de l'Aire d'Accueil

**Définitions :**

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100

| Chiffres pris en considération 1er janvier au décembre | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de caravanes | 109 | 98 | 116 | **30** |
| Nombre total de personnes accueillies | 299 | 254 | 264 | **80** |
| Nombre de familles accueillies | 86 | 82 | 71 | **21** |
| Taux d'occupation | 55% | 40% | 52.2% | **24.8%** |
| Nombre journalier moyen de caravanes | 26 | 18.5 | 24 | **12** |
| Durée moyenne de séjour / famille (en jours) | 54 | 41.4 | 61.8 | **101** |

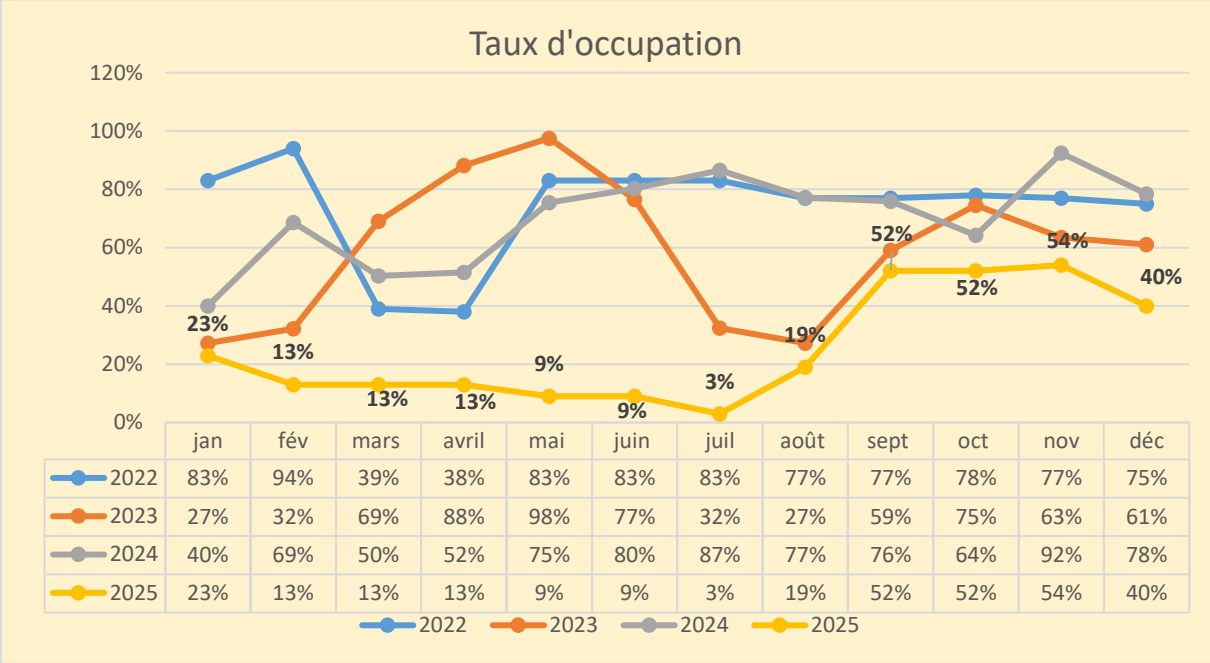
**Observations** :

- Le taux d'occupation de l'aire d'accueil de Rives Hautes est en nette baisse cette année. La décision de la métropole d'engager les travaux de réfection des sanitaires (4 tranches réparties sur l'année) a entrainé la non disponibilité d'une grande partie de l'aire d'accueil.

- Les emplacements ont été rouverts au fur et à mesure de la finalisation des sanitaires et par bloc de façon à sécuriser le chantier.

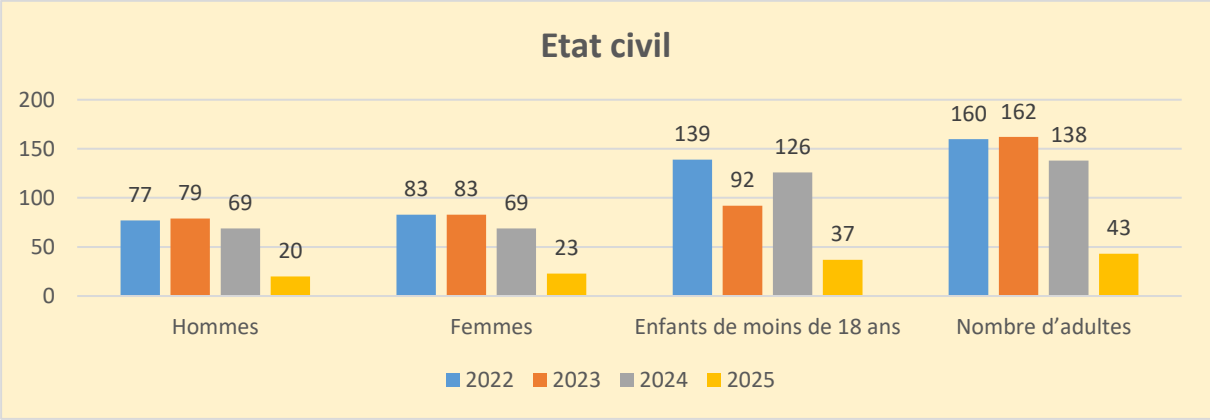


Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026




| | jan | fév | mars | avril | mai | juin | juil | août | sept | oct | nov | déc |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2022 | 83% | 94% | 39% | 38% | 83% | 83% | 83% | 77% | 77% | 78% | 77% | 75% |
| 2023 | 27% | 32% | 69% | 88% | 98% | 77% | 32% | 27% | 59% | 75% | 63% | 61% |
| 2024 | 40% | 69% | 50% | 52% | 75% | 80% | 87% | 77% | 76% | 64% | 92% | 78% |
| 2025 | 23% | 13% | 13% | 13% | 9% | 9% | 3% | 19% | 52% | 52% | 54% | 40% |

| - | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Hommes | 77 | 79 | **69** | **20** |
| Femmes | 83 | 83 | **69** | **23** |
| Enfants de moins de 18 ans | 139 | 92 | **126** | **37** |
| Nombre d'adultes | 160 | 162 | **138** | **43** |

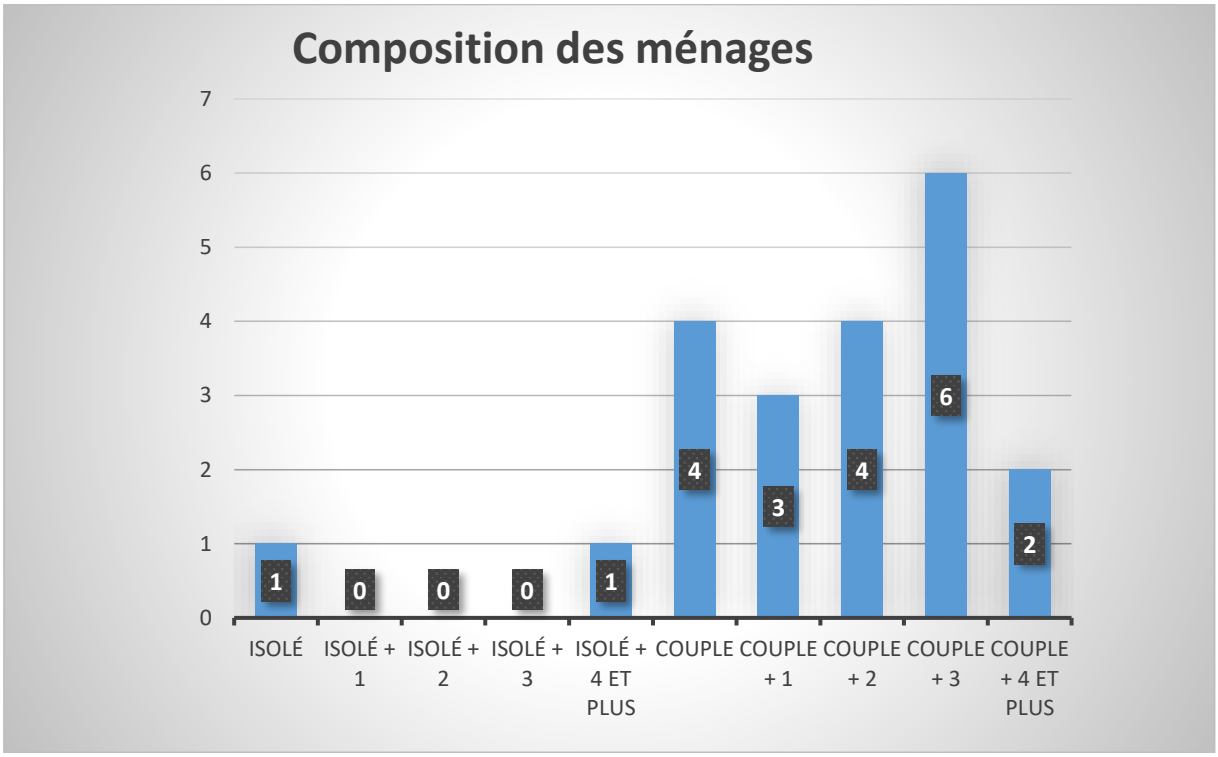



**Observations :**
Baisse du taux d'occupation, mais on retrouve quasiment la même répartition entre les hommes et les femmes par rapport aux années précédentes



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

| Composition des ménages Du 01/01 au 31/12 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| **Isolé** | 12 | 13 | 6 | 1 |
| **Isolé + 1** | 0 | 2 | 1 | 0 |
| **Isolé + 2** | 2 | 3 | 0 | 0 |
| **Isolé + 3** | 2 | 1 | 0 | 0 |
| **Isolé + 4 et plus** | 0 | 0 | 0 | 1 |
| **Couple** | 15 | 22 | 9 | 4 |
| **Couple + 1** | 9 | 9 | 12 | 3 |
| **Couple + 2** | 25 | 15 | 20 | 4 |
| **Couple + 3** | 12 | 12 | 16 | 6 |
| **Couple + 4 et plus** | 9 | 5 | 7 | 2 |



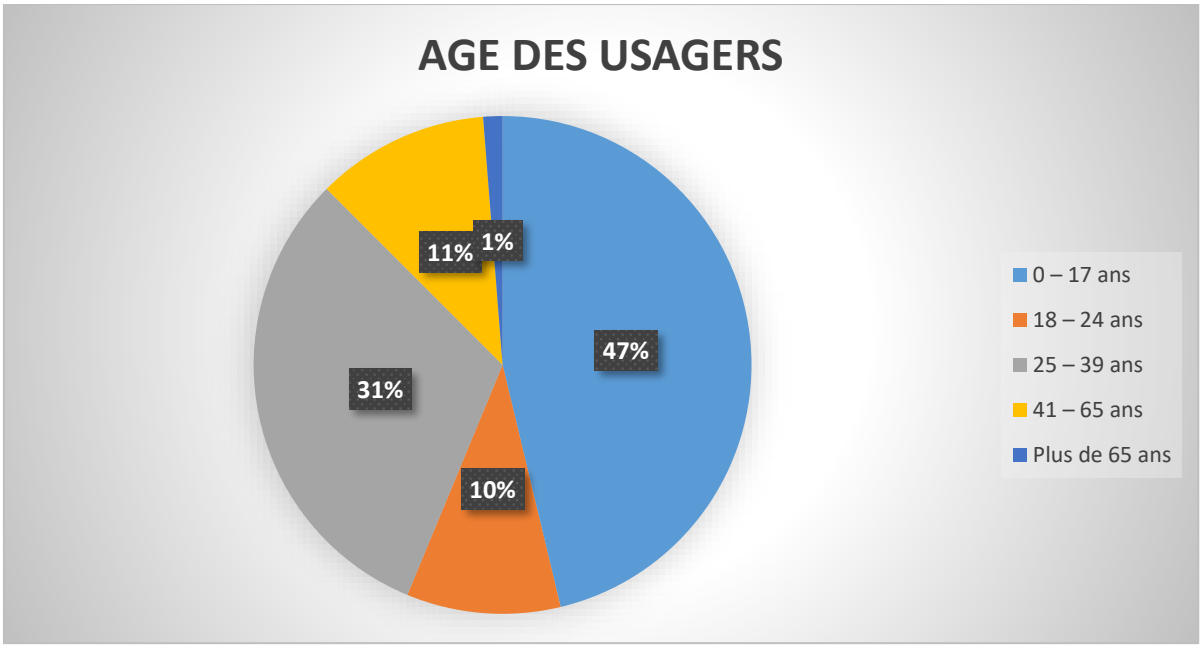

**Commentaires :**

Malgré le faible taux d'occupation, l'aire continue d'accueillir en majorité des familles avec enfants au détriment de personne isolées ou couple sans enfant. L'aire est un peu éloignée des centres commerciaux, elle est située en lisière d'un village, à proximité d'axes routiers mais isolée du bruit. Les écoles sont accessibles en voiture.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

| Age des usagers | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| 0 – 17 ans | 217 | 90 | 126 | **37** |
| 18 – 24 ans | 35 | 35 | 25 | **8** |
| 25 – 39 ans | 140 | 71 | 84 | **25** |
| 41 – 65 ans | 47 | 55 | 26 | **9** |
| Plus de 65 ans | 34 | 4 | 3 | **1** |




**Commentaires** :

La population reste relativement jeune avec plus de 57% qui a moins de 25 ans.
La part des plus de 65 ans reste marginale

**Caractéristiques socio-économiques**

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché. Ils exercent les métiers de rempailleurs, forains, peintre en bâtiment et charpentier, nombre d'entre eux ont laissé tomber le ferraillage au regard de la difficulté à les stocker et notamment sur nos aires.
Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, l'allocation adulte handicapé, l'allocation spéciale vieillesse.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

### b. Accueil

Tout usager se présentant à l'accueil de Rives Hautes est accueilli par un personnel qui le prend en charge, dès son arrivée. Dès lors qu'un voyageur souhaite séjourner sur l'aire d'accueil, il doit remplir les conditions de son accueil, présenter les documents administratifs aux agents de vivacité, qui renseignent avec lui la fiche d'information, le règlement intérieur dont les points essentiels sont rappelés oralement, ainsi l'usager accepte les conditions en apposant sa signature. L'usager est accompagné sur un emplacement, un état des lieux est effectué par un agent (l'usager doit le signer), une caution d'un montant de 100€ est versée (en CB ou en espèces) ainsi que le paiement des fluides payable en avance pour pouvoir disposer de l'eau et de l'électricité, tout est enregistré dans un logiciel Webaccueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

**Définition** :
*Un usager* est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.
*Un participant* est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

| Du 01/01 au 31/12 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'usagers | **60** | **107** | **76** | **80** |
| Nombre de participants* | **686** | **209** | **406** | **175** |

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Malgré une fermeture de l'aire pour des travaux à partir d'avril 2025 jusqu'en décembre 2025, la gestionnaire sociale a maintenu les activités pour trois familles restées sur site, au regard de la scolarité des enfants. L'aire a été fermé partiellement, ce qui a permis de maintenir une activité au niveau des animations.

L'Aire Rives Hautes remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du Territoire de la métropole AMP. Elle est un lieu fortement apprécié par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (facilité d'accès, Aire d'Accueil située sur un carrefour de voyages mais à l'abri, écoles …).

L'Aire d'Accueil assure des relations constantes avec les services de la Métropole AMP, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

### *c.* Gestion quotidienne de l'Aire d'Accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, VIVACITÉ pose les principes suivants :

- L'Aire d'Accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'Aire d'Accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un Règlement Intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la **gestion** de l'Aire d'Accueil, VIVACITÉ est chargée :



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- De mettre en place un système d'astreinte technique en soirée du lundi au vendredi de 17h à 22h et le WE du samedi 12h à 22h et du dimanche 9h à 22h
- Du respect du Règlement Intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'Aire.
- De lui présenter l'Aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'Aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'Aire (cf. explications, remise du Règlement Intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école…) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- Remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, copies des cartes grises des caravanes et des assurances des caravanes ainsi que la pièce d'identité du voyageur et celle de son conjoint ou concubin, établissement de la fiche signalétique par famille, paiement de la caution …).

### d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

VIVACITÉ se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- De prévoir et d'effectuer si besoin, la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- L'intervention autant que de besoin du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'Agent Technique affecté sur le site.

VIVACITÉ procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

VIVACITÉ est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).
Afin d'éviter des problèmes sanitaires, VIVACITÉ est très soucieuse du nettoyage de l'Aire d'Accueil et procède au nettoyage, au minimum trois fois par jour. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par VIVACITÉ.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du Règlement Intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une Aire d'Accueil.

### *e.* Respect du Règlement Intérieur

Le respect du Règlement Intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une Aire d'Accueil. Le Règlement Intérieur ordonne sur l'Aire d'Accueil, les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain …
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **A compter du 1er décembre 2019,** un avenant a été apporté à la nouvelle DSP concernant les horaires d'accueil qui se décompose comme suit :
  **Les horaires d'accueil des caravanes :** L'ouverture de l'aire est assurée de 9H00 à 12h30 et de 13h30 à 17H00 en semaine et le samedi de 9h00 à 12h00.
  **Accueil du public :** Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi). Le relais est assuré par une astreinte téléphonique en soirée, en semaine de 17h à 22h et le weekend end du samedi 12h au lundi 9h. Les interventions sont possibles pour des urgences durant ces astreintes.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

**L'application effective du Règlement Intérieur** étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'Aire d'Accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action de vivacité. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le Règlement Intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'Aire d'Accueil, VIVACITÉ est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le Règlement Intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du Règlement Intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

Depuis le 1er juin 2019, la durée de séjour est portée à 6 mois par an (sous l'ancienne DSP la durée de séjour était de 5 mois par an) sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, VIVACITÉ informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage et donc, avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'VIVACITÉ peut d'ailleurs l'aider si besoin, à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », VIVACITÉ s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

**Durée moyenne de l'accueil (en familles)** :

| Du 01/01 au 31/12 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Moins de 1 mois | 27 | 43 | 42 | **7** |
| De 1 à 3 mois | 35 | 25 | 30 | **2** |
| 3 à 6 mois | 21 | 11 | 15 | **12** |
| Plus de 6 mois | 3 | 3 | 3 | **0** |

**Durée moyenne de séjour par famille du 1er janvier au 31 décembre 2025 : 102 jours**

| Du 01/01 au 31/12 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de caravanes | 109 | 98 | 116 | **30** |
| Nombre de familles accueillies | 86 | 82 | 73 | **21** |
| Durée moyenne du séjour / famille (en jours) | 54 | 41.4 | 61.8 | **102** |
| Dépassement des temps de séjour (en familles) | 3 | 3 | 3 | **0** |
| Nombre de procédures justice engagées | 0 | 1 | **0** | **0** |

**Commentaires** :
Le nombre de familles accueillies est en baisse sur l'année 2025 mais celles avec enfants est en hausse.
Les temps de séjours sont par contre en nette hausse les regroupements familiaux ainsi qu'une hausse de l'activité professionnelle y étant pour beaucoup. Le fait de rouvrir des emplacements a permis d'accueillir un plus grand nombre de familles à la fois et de permettre ces regroupements familiaux.

## Actions socio-éducatives et animations

L'Aire d'Accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

VIVACITÉ est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Depuis 2004, VIVACITÉ s'est illustrée par ses compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage à l'échelle du département. Les équipes en prise avec les réalités de terrains, se sont efforcées durant toutes ses années de répondre aux besoins des usagers des aires d'accueil.

En mai 2019, VIVACITÉ a été retenue comme concessionnaire pour la gestion, l'entretien et l'animation des aires d'accueil sur le territoire d'AMP métropole, pour une durée de sept ans et ce à compter du 01 juin 2019.
Dans le cadre de cette consultation, un Projet Social a été proposé. Celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur les Aires d'Accueil relevant de la Délégation de Service Public.
Le volet social de l'activité de vivacité auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, **les Aires d'Accueil sont rattachées à un Pôle Social Animation** qui a pour mission :

- La mise en œuvre et le suivi du Projet Social des aires d'accueil
- L'accompagnement des Chefs d'Etablissement à organiser la mission sociale de leur structure
- Le soutien technique aux gestionnaires locatifs



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- La prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

La nouvelle Convention de Délégation de Service Public pour l'animation, la gestion et l'entretien des aires d'accueil AMP prévoit un personnel supplémentaire Travailleur Social Animation pour le Pôle Social Animation. Ce nouvel agent a pris ses fonctions en août 2019. Il exerce ses missions à mi-temps sur le site de Rives hautes (mardi, mercredi matin et vendredi) et à mi-temps sur le site de la Malle (lundi, mercredi après-midi et jeudi).

**Le Pôle Social Animation** assure ainsi une « fonction ressources » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent Gestionnaire Locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployés auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- La connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;

- L'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture…), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale…) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- Un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;

- Des permanences d'aides aux démarches administratives avec un travailleur social.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs obligations.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation…
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents…)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, VIVACITÉ ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

**Les axes majeurs du Projet d'Animation (PSA) de cet équipement sont :**

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## 2. Accueil et du suivi des familles

Le Pôle Social Animation accompagne les familles séjournant sur les aires d'accueil d'AMP dans leurs démarches administratives et sociales. Un Travailleur Social Animation (TSA) assure des permanences sur l'aire d'accueil.

Le travailleur social et animation, accueille les familles sur rendez-vous : le mardi et le vendredi matin. Les après-midis sont consacrés à l'accueil sans rendez-vous. Il assure les animations le mercredi matin.
L'action sociale de vivacité en direction des gens du voyage séjournant sur les aires d'accueil MAMP prend en compte les besoins et attentes des voyageurs.

Il est proposé aux voyageurs un accompagnement socio-éducatif et administratif se traduisant par :

- Un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives.
- Une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existant.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, URSSAF, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).

- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion ; réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, URSSAF), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.

- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant ; hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux (accompagnement à la lecture, à l'écriture et à la compréhension) ; lien avec les enseignants.

- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; ateliers histoires (accès au savoir, à la lecture, curiosité), pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

**<u>Le partenariat incontournable</u>**

Dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat : un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permettent de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2025, l'équipe a poursuivi le développement et le renforcement du partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- CARSAT : accès à la retraite
- CASNAV : centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des voyageurs.
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- France Travail : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (harmonie mutuelle, mutuelle du soleil) et assurances

**Les problématiques spécifiques rencontrées :**

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives :** les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraine des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
  D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

**Bilan de l'accompagnent social sur l'aire d'accueil de Rives Hautes en 2025 :**

| Du 01/01 au 31/12 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale …) devis factures, lecture de courriers… | 124 | **177** | **82** | **14** |
| Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA) | 0 | **0** | **0** | **0** |
| Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles | 60 | **107** | **76** | **2** |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

**Observations :**

Les usagers ont identifié les jours de permanence du travailleur social. Ils ont tendance à se présenter sans rendez-vous. D'ailleurs, très peu de rendez-vous pris sont honorés.

Les usagers sollicitent le travailleur social principalement pour un accompagnement dans la réalisation de démarches administratives ponctuelles, telles que des mutations de dossiers, l'envoi de compléments d'informations ou la régularisation de situations auprès des organismes sociaux (CAF, Conseil départemental, MSA, MDPH). Un travail d'écrivain public reste nécessaire, de nombreux usagers rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture.

En 2025, nous comptabilisons 14 interventions administratives, ce qui représente une baisse significative de la fréquentation par rapport aux années précédentes, du fait de la fermeture de l'aire pour travaux, réouverture partielle dès octobre. Parmi ces démarches :

- → 3 démarches concernaient la CAF (mutations de dossiers, envoi de compléments d'informations, régularisation de situations) ;
- → 1 démarche était liée au Conseil départemental (démarches administratives relatives au RSA) ;
- → 2 démarches concernaient l'accès aux droits santé (démarches auprès de la MSA, renouvellement de droits) ;
- → 1 démarche a été réalisée auprès de la MDPH ;
- → 1 démarche a concerné une demande d'aides financières (CCAS, Croix-Rouge) ;
- → 5 démarches diverses ont été effectuées (adhésion à un centre social, renouvellement de domiciliation, lecture de courriers divers).

Cette baisse importante du nombre de démarches peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'une part, des travaux réalisés sur le site de Fuveau pendant plusieurs mois ont entraîné une diminution du nombre de familles stationnant sur l'aire d'accueil. D'autre part, l'absence de la TSA titulaire, en congé parental depuis le début de l'année 2025, et son remplacement successif par trois travailleurs sociaux différents, a pu générer des difficultés de repérage du service et de continuité de l'accompagnement pour les usagers, limitant ainsi le recours au TSA.

## 3. Scolarisation et soutien scolaire

**La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :**

VIVACITÉ met l'accent sur un accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille. Le TSA a pour objectif de favoriser les inscriptions des enfants à l'école, en lien direct avec les familles, conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale.

Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le Règlement Intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).

Lorsqu'un parent souhaite inscrire son enfant, il est orienté par le chef d'établissement vers le travailleur social qui accompagne les familles dans les démarches d'inscriptions. Les familles se rendent ensuite au service enfance jeunesse pour finaliser l'inscription. Sur place, elles définissent avec l'agent responsable l'inscription cantine et règle un forfait d'avance. Les inscriptions cantines et les encaissements ne sont plus gérés par le chef d'établissement.

Bien que l'instruction des enfants de 3 à 16 ans soit obligatoire et que le mode de vie ou d'habitat des familles ne peut être une cause de refus d'inscription, nous observons de réelle différence sur la scolarisation en fonction des aires d'accueil du territoire Métropolitain. De réels progrès ont été constatés mais la fréquentation reste perlée et insuffisante sur certaines aires. De plus, la durée de scolarisation est variable et souvent inférieure à la durée du séjour. Un attachement particulier s'effectue pour l'inscription des enfants en école maternelle et primaire.

**La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe VIVACITÉ.**

Sur l'année 2025 l'aire d'accueil de Fuveau a recensé 17 jeunes âgés entre 3 et 15 ans



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

**Chiffres clés de la scolarisation sur l'aire d'accueil Rives Hautes en 2024/2025 :**

| Année scolaire de septembre à juillet | 2021/2022 | 2022/2023 | 2023/2024 | 2024/2025 |
|---|---|---|---|---|
| Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque) | 8 | **6** | **7** | **3** |
| Elèves en élémentaire (Ecole de la Barque) | 11 | **10** | **11** | **14** |

***Observations pour la scolarisation au premier degré***

- **Scolarisation en maternelle :**

→ **Année scolaire 2024/2025**

Sur l'année scolaire 2024/2025, la scolarisation des enfants d'âge maternelle a été irrégulière et fluctuante, en lien direct avec la mobilité des familles et la variation du nombre d'enfants présents sur le site.
Selon les périodes, le nombre d'enfants présents variait entre 4 et 8 enfants et le nombre d'enfants scolarisés oscillait entre 1 et 5 enfants.
Les taux de scolarisation ont été particulièrement faibles en début d'année scolaire, avec 2 enfants scolarisés sur 7 en septembre, puis 1 enfant scolarisé en octobre, traduisant une réticence des familles à engager une scolarisation lorsque la durée de séjour perçue comme courte.
À partir de novembre 2024 et jusqu'au printemps 2025, une dynamique plus positive est observée, avec une majorité d'enfants scolarisés chaque mois (entre 3 et 5 enfants scolarisés pour 4 à 7 présents). Cette amélioration s'explique par une présence plus stable de certaines familles grâce aux dérogations scolaires convenues avec l'école de la Barque. La médiation du travailleur social a permis de maintenir une bonne scolarisation et surtout une bonne assiduité scolaire.
A noter qu'un travail de terrain est réalisé auprès des mamans d'enfants en âge d'aller en maternelle car beaucoup d'entre elles pensent leurs enfants trop petits pour aller à l'école.

→ **Année scolaire 2025/2026 :**

Pour le début de l'année scolaire 2025/2026, la scolarisation en maternelle apparaît globalement satisfaisant puisque depuis septembre 3 enfants sur 5 familles sont scolarisées. La majorité des enfants présents sont inscrits à l'école maternelle, traduisant une meilleure adhésion des familles à la scolarisation précoce, même si des réticences persistent.

En effet, malgré les efforts de sensibilisation menés par le TSA, certaines familles restent réticentes à l'idée d'inscrire leurs enfants dès l'âge de 3 ans**.** Pour ces parents, l'entrée à l'école maternelle est perçue comme trop précoce. Cette réticence est souvent renforcée par la crainte d'une séparation trop brutale, par des questions liées à la propreté de l'enfant, ainsi que par la mobilité des familles, qui rend parfois l'inscription scolaire peu compatible avec des séjours de courte durée sur l'aire. Un travail de terrain est néanmoins poursuivi auprès des parents afin de valoriser les bénéfices de la scolarisation précoce, notamment en termes de socialisation et d'acquisition du langage.

- **Scolarisation en élémentaire :**

→ **Année scolaire 2024/2025 :**

En début d'année scolaire, il y a eu entre 3 et 5 enfants scolarisés chaque mois. Puis en février et mai 2025, une hausse du nombre d'enfants présents est observée, avec respectivement 5 enfants scolarisés sur 8 présents puis 6 enfants scolarisés sur 8 présents.
Lors que les enfants sont inscrits, l'assiduité est jugée globalement satisfaisante, notamment lorsque les familles s'inscrivent dans une logique de séjour prolongé avec les dérogations scolaires. A l'inverse, les enfants ne sont généralement pas scolarisés lorsque les familles estiment leur présence sur l'aire inférieure à un mois.

→ **Année scolaire 2025/2026 : de septembre à décembre 2025 :**

Le début de l'année scolaire 2025/2026 est marqué par une très bonne dynamique de scolarisation en élémentaire avec en moyenne 7 enfants scolarisés parmi 8 enfants présents sur l'aire.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Ces résultats témoignent d'une forte mobilisation des familles autour de la scolarisation, avec une assiduité satisfaisante et une bonne coopération avec les établissements scolaires.

- **Dérogation scolaire**

Suite aux souhaits de 6 familles de maintenir une bonne scolarisation de leurs enfants, nous leurs avons accordé une dérogation de temps de séjour. Cela concerne 8 élèves d'élémentaire et 3 élèves de maternelle. La directrice de l'école de la Barque soutient notre démarche car elle constate l'évolution positive des enfants dans leurs apprentissages. Nos échanges réguliers font état d'une bonne assiduité chez les familles qui favorise les progrès dans les apprentissages.

Les demandes de dérogations sont réglementaires, mais nécessitent que soit posé un cadre strict afin d'éviter les dérogations indues.
Nous nous sommes appuyés sur l'annexe 9 (I.3 la *durée de temps de séjour)* de la convention de DSP qui stipule que : « *La famille qui arrive au terme de la durée de séjour autorisée par le règlement intérieur doit obligatoirement quitter l'aire d'accueil. Toutefois,* ***pour des raisons très exceptionnelles relatives à la scolarisation,*** *l'emploi et surtout la santé, la famille* ***peut être amenée à solliciter le gestionnaire pour une dérogation sur la durée de séjour ».***
Nous demandons donc aux familles concernées de signer une attestation qui les engage à scolariser assidûment l'enfant et à quitter le terrain dès la fin de la dérogation. **La demande de dérogation est valable trois mois et sera renouvelée si l'enfant est assidu. Un suivi régulier est assuré par le TSA en lien avec le directeur de l'établissement.**

***Observations pour la scolarisation au second degré :***

Chez les voyageurs, le collège reste marqué par des perceptions négatives (risque de perte d'identité, lieu de déperdition, le collège fait peur et apparait comme un lieu de mauvaises influences). Aussi, les familles privilégient l'inscription au CNED à partir de l'entrée en 6ème.
Parmi les enfants inscrits au CNED, on constate que les jeunes filles perdent plus facilement leurs acquis scolaires, car cantonnées à des tâches ménagères très tôt, alors que certains jeunes garçons semblent plus aptes à suivre les cours. Sans doute parce qu'ils aident leurs pères dans leurs activités professionnelles (écriture des commandes et des devis par exemple) et ont un intérêt aux jeux vidéo qui demandent des aptitudes plus importantes en lecture.
Il est très difficile d'évaluer exactement la scolarisation des plus de 12 ans sur l'aire d'accueil. Les demandes d'aides aux devoirs ou les démarches d'inscriptions faites avec l'aide du TSA sont les seuls indicateurs de la réalité de l'inscription.
Pour les nouveaux inscrits, il est important de leur faire passer une évaluation qui est corrigé par le CASNAV afin d'obtenir une attestation de niveau qui sera transmis à l'IEF pour que les cours du CNED soient adaptés à l'enfant.

Depuis la rentrée 2022-2023, les modalités d'inscription CNED ont été modifiées suite au décret 2022-182 *relatif aux modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille*. La nouvelle procédure d'inscription au CNED se fait à présent en deux temps :

- → Formuler une demande d'autorisation d'instruction dans la famille en y joignant les preuves de l'itinérance qui doit être transmise par voie postale à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du département de résidence de l'enfant avant le mois de mai.
- → Si validation de la DSDEN, faire une demande d'inscription au CNED comme les années précédentes**.**

**Pour la rentrée 2025/2026, 2 demandes d'instruction en famille ont été effectuées par le TSA**.

Concernant la scolarisation au collège sur le site de Fuveau, il est à noter qu'à la rentrée scolaire 2025/2026, deux enfants sont inscrits au collège. Il s'agit des aînés de fratries dont les plus jeunes enfants sont eux-mêmes scolarisés. Cette situation témoigne d'une dynamique familiale favorable à la scolarisation, l'inscription des plus jeunes semblant faciliter l'adhésion progressive des parents à la poursuite de la scolarité au collège pour les aînés, malgré les réticences traditionnellement observées à ce niveau d'enseignement.

- Soutien CNED

Cette année, nous avons dû annuler une aide aux devoirs pour le CNED par manque d'enfant inscrit au CNED.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

**Le partenariat développé en 2025 avec les acteurs de terrain autour de la scolarisation des enfants**

→ **Collaboration entre VIVACITÉ et l'Education Nationale/ CASNAV**

Dès le premier jour de présence de l'enfant dans l'école jusqu'à son départ, le travailleur social est en contact avec la directrice de l'école de La Barque.
Les échanges concernent : la rentrée scolaire, les temps des enfants au sein de l'école, le suivi des effectifs (les arrivées et départs) et le contrôle de l'assiduité, lorsque les parents ont demandé une dérogation.
**Nous avons proposé à la directrice de formaliser trois temps de bilans par année scolaire.**
Le TSA est également disponible et à l'écoute des sollicitations de l'équipe enseignante en cas de difficultés ou d'incompréhensions entre les parents et l'école.

→ **Collaboration entre VIVACITÉ et les services de la Ville de Fuveau**

Le service enfance jeunesse et le travailleur social sont en liens réguliers pour faire le point sur les inscriptions et le départ des familles. Le service social et le service jeunesse travaillent en étroite collaboration afin de faciliter la gestion des dossiers concernant les inscriptions scolaires et inscriptions à la cantine.

→ **Collaboration VIVACITÉ, CASNAV, CD13 dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage (SDAGDV) groupe de travail scolarisation des enfants du voyage du Territoire Métropolitain.**

Le responsable du pôle social participe au groupe de travail scolarisation GDV avec les autres structures accueillant les GDV : AREAT ; la Varappe, CCO St Menet, CASNAV, CD 13, MAMP. **Cette année nous avons participé 3 fois au GT.**
*Constats* : taux de scolarisation reste faible, les parents sont peu mobilisés, recours important au CNED alors que l'itinérance reste circonscrite au Département, on regrette l'absence des associations représentant les voyageurs dans les GT il est noté qu'il faudra relancer les invitations.

***La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.***



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## 4. Santé et prévention

Nous avons pu recueillir les données sur la santé des gens du voyage au travers de cette étude conduite par santé publique France (***https://www.santepubliquefrance.fr/regions/nouvelle-aquitaine/)***, elle a été conduite en partenariat avec la FNASAT dont nous sommes adhérents et l'ARS Nouvelle Aquitaine. Au total, 1 030 adultes et 337 enfants de 7 à 13 ans, Gens du voyage résidant en Gironde, Creuse, Charente, Charente-Maritime, ont participé à l'étude entre novembre 2019 et mars 2022. L'étude a bien été accueillie : 74% des personnes interrogées ont accepté d'y participer. Cette étude démontre les difficultés auxquelles doivent faire face ce public en itinérance.

Les observations des équipes de terrain font état de nombreuses problématiques de santé récurrentes chez les voyageurs : pathologies cardiovasculaires (hypertension, insuffisance coronarienne, infarctus) ; diabète ; problèmes de surpoids ; pathologies bucco-dentaires ; problèmes de vue et d'audition non pris en charge ; dépistages et prises en charge tardives des pathologies cancéreuses ; problèmes de périnatalité (âge de grossesse précoce, suivi insuffisant de grossesse, petit poids de naissance) ; problèmes de santé mentale (angoisse, stress, troubles du sommeil, addictions, etc.).
Au regard de ces observations, l'axe santé/ prévention du projet social de vivacité s'oriente vers des actions d'accès aux soins et de promotion de la santé ciblées en direction des familles.

Généralement, les Gens du voyage accueillis par les travailleurs sociaux sur les sites, bénéficient d'une bonne couverture santé car ils sont souvent affiliés à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), anciennement Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C). Ils peuvent la renouveler chaque année avec l'aide du travailleur social de l'aire d'accueil.
Un médecin généraliste (qui intervient également sur les sites de la Malle et du Réaltor) et des infirmières libérales de Fuveau se déplacent à la demande des patients.

**Les familles sont informées des actions de prévention** qui sont proposées sur l'aire d'accueil Rives Hautes.
Sur cette thématique, nous faisons le plus souvent appel à des partenariats extérieurs. Le travailleur Social Animation développe et anime également des actions de prévention.

**Bilan des actions santé en 2025 :**

| Du 01/01 au 31/12 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire) | 110 | **31** | **29** | **6** |

La baisse des participants s'explique suite à la fermeture de l'aire pour travaux. De plus, les étudiants dentaires ne sont pas venus cette année à cause des travaux.

**Animations prévention santé en direction des enfants et parents**

→ **Actions santé/ nutrition étudiants IFSI :**

**Nous avons poursuivi le partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et le CODEPS 13**.
Ce projet se déroule en trois temps : dans un premier temps, nous intervenons au sein de l'IFSI pour sensibiliser ses futurs professionnels aux spécificités du public en matière de santé. Nous observons qu'aborder la connaissance sur les gens du voyage permet de briser les idées reçues**.**
Dans un second temps, une enquête terrain est réalisée en direction des adultes. Cette intervention de proximité permet aux étudiants de rencontrer les familles sur le terrain, d'aborder avec elles les questions de santé afin de réaliser un diagnostic pour l'action.
Enfin, une action de prévention en direction des enfants et des adultes se déroule en avril.

Suite à l'enquête réalisée en novembre 2024, un projet de prévention a été proposé autour de l'alimentation et l'activité physique. L'action à destination des enfants s'est déroulée le 27/03/25. Celle à destination des adultes s'est déroulée le 31/03/25.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



**Enquête et atelier enfant :** Dans un premier temps, une enquête a été menée auprès des enfants le 13 novembre 2024. Les étudiantes ont proposé la réalisation d'une frise sur les habitudes alimentaires et l'activité physique, support ludique permettant d'aborder les différents moments du quotidien tels que le petit déjeuner, le brossage des dents ou les jeux en extérieur. Cette approche, complétée par des jeux de mimes, a favorisé la participation active des enfants et les échanges autour de leurs habitudes de vie. L'atelier s'est poursuivi par un temps convivial autour de la dégustation d'un gâteau, moment toujours très apprécié par les enfants et propice au dialogue.
Une action de prévention à destination des enfants s'est ensuite déroulée le 27 mars 2025, en présence de quatre enfants sur l'aire. Les étudiantes ont proposé une activité autour de la découverte des légumes, à travers des mots croisés et une dégustation à l'aveugle de différents aliments tels que l'olive, le concombre, la carotte, le cornichon ou encore le jus de tomate. Ce temps ludique a permis d'observer des différences d'habitudes alimentaires entre les enfants, certains étant moins familiers avec la consommation de légumes. L'activité s'est déroulée dans une ambiance très conviviale et a suscité beaucoup de rires. Un enfant, ayant reconnu le plus d'aliments, s'est vu remettre un diplôme symbolique, et l'ensemble des participants est reparti avec un sac cadeau. Un second temps a été consacré à une activité manuelle avec la confection de bracelets en fil de coton, très appréciée par les enfants.



**Atelier Femmes** : Concernant les adultes, une enquête a été réalisée le 15 novembre 2024 auprès de deux femmes présentes sur le site. Les étudiantes ont proposé un café discussion afin de recueillir des informations sur leurs habitudes alimentaires. Les échanges se sont élargis aux habitudes de vie et aux différences culturelles entre les gens du voyage et les « gadjés ». Ce temps de rencontre, propice à la parole et à l'écoute, participe chaque année à la levée des préjugés et permet aux femmes voyageuses de partager avec plaisir leur mode de vie et leur quotidien.
Dans la continuité de cette enquête, une action de prévention nutrition à destination des femmes a été organisée le 31 mars 2025. L'atelier s'est déroulé en deux temps, avec dans un premier temps la confection d'un petit déjeuner sain à base de fromage blanc accompagné de différents aliments. Bien que ce petit déjeuner ait été perçu comme peu sucré par les participantes, il a été consommé et a permis d'échanger autour de l'équilibre alimentaire. Dans un second temps, une initiation à l'auto-massage a été proposée, favorisant la détente et abordant indirectement la question du grignotage. Une voyageuse, accompagnée de sa fille âgée de 15 ans, a participé à cet atelier. Déjà présente lors de l'enquête, elle a pu échanger avec les étudiantes sur son parcours et sur l'évolution de sa situation. Ce moment, marqué par des confidences autour de sa maladie et de la situation médicale de son mari, a donné lieu à un temps de partage fort, empreint de confiance et d'écoute, illustrant pleinement l'importance de ces actions de proximité.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## 5. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations de Vivacité émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral…) sont écartées pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (boxe, trottinette, cirque…), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

La culture doit être accessible à tous. Notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages…).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

**Bilan des actions socio culturelles en 2025 :**

| **Du 01/01 au 31/12** | 2022 | 2023 | 2024 | **2025** |
|---|---|---|---|---|
| Personnes en animation culture, découverte | 263 | 131 | 189 | **77** |

Cette année, il n'y a pas eu beaucoup d'animations proposées sur le site de Rives Hautes puisque celui-ci a été mis en travaux pendant quelques mois ce qui ne permettait pas de planifier des animations pendant cette période.

Mais nous pouvons noter que les animations se sont bien déroulées. Les enfants sont toujours très participatifs et font preuve de plus d'attention au fil des séances. Ils manifestent de la curiosité envers les ateliers proposés et nous expriment leurs envies d'apprendre de nouvelles choses.

**La lutte contre l'illettrisme est un axe fort de notre projet social, elle constitue le fil conducteur de l'ensemble des activités proposées aux enfants.**

**Animations lecture et lutte contre l'illettrisme :**

En 2025, nous avons poursuivi et renforcé les activités autour de la lecture en travaillant avec une nouvelle partenaire, Elodie Perraud écrivaine jeunesse, qui propose des ateliers d'écriture. Enfin, nous avons continué de proposer des projets de lutte contre l'illectronisme avec notre partenaire Image Clé.

→ **Elodie Perraud : Atelier écriture**

En 2025, le partenariat avec Élodie Perraud, écrivaine jeunesse, s'est poursuivi et consolidé à travers la mise en place régulière d'ateliers d'écriture à destination des enfants. Ces ateliers ont pour objectif de favoriser la pratique de l'écriture et de la lecture tout en encourageant des micro-apprentissages de manière ludique, en s'adaptant aux niveaux et aux besoins des participants.

Les séances, toujours ritualisées, débutent par un temps de présentation au cours duquel les enfants écrivent leurs prénoms. L'intervenante leur propose ensuite un jeu permettant d'introduire la thématique du jour, tels que des rébus, des mots codés ou d'autres jeux de réflexion, avant de passer à des exercices d'écriture variés. Une attention particulière est portée à la distinction entre l'atelier et le cadre scolaire, même si certains enfants continuent d'associer ces temps à l'école et appellent parfois l'intervenante « maîtresse ».



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



L'année a débuté par un atelier d'écriture autour du thème de la galette des rois. Les enfants ont travaillé à partir de rébus et de mots codés pour reconstituer une recette, puis ont réalisé un mini livre de recettes. Cette activité a permis d'aborder la lecture, l'écriture et la compréhension de consignes de manière créative et motivante.

Au mois d'octobre, les ateliers ont évolué autour de jeux de société, tels que le Monopoly ou le jeu des sept familles. Ces supports ont permis de travailler l'écriture, la lecture et le calcul de façon transversale, tout en favorisant la coopération, l'attention et le respect des règles. Les groupes ont été constitués, autant que possible, en fonction du niveau scolaire des enfants, l'âge ne correspondant pas toujours aux acquis attendus.

En fin d'année scolaire, Élodie a proposé différents jeux de société adaptés à l'âge et aux compétences des enfants, permettant de maintenir une dynamique ludique tout en consolidant les apprentissages. Malgré des parcours scolaires parfois discontinus, l'intervenante observe un bon niveau général ainsi qu'un réel enthousiasme de la part des enfants.

**→ Image Clé**



Image clé est notre partenaire depuis maintenant 7 années. Les ateliers proposés sont toujours très appréciés par les enfants et permettent le développement de leurs compétences numériques de manière ludique.
Cette année 2025, nous avons demandé à l'intervenant de poursuivre les ateliers en lien avec l'utilisation des tablettes numériques, obtenus en 2022 par la fondation Orange.

Les enfants ont pu réaliser un quizz numérique, où ils ont dû choisir une thématique et rédiger des questions, et/ou un Memory en ligne, où l'utilisation d'image était plus présente. L'intervenant a laissé la possibilité de réaliser l'un ou l'autre afin d'inclure les enfants qui maitrise mal la lecture et l'écriture. Sur un autre atelier, ils ont également pu créer une bande dessinée numérique.

Ces ateliers ont permis aux enfants de consolider leurs connaissances informatiques tout en pratiquant des compétences de bases comme la lecture et l'écriture.

**<u>Animations découverte de l'environnement et activités scientifiques</u>**



**→Médiation animale avec AMEA**

Une action de médiation animale a été mise en place en partenariat avec l'association AMEA. Cette intervention s'est déroulée le 17 février et a réuni cinq enfants, ainsi qu'une maman qui a également pris part à l'animation, favorisant un temps partagé entre adultes et enfants.

Les intervenants d'AMEA sont venus accompagnés de plusieurs animaux, dont des cochons d'Inde, deux chiens, un rat et un serpent. Les enfants se sont montrés particulièrement calmes et attentifs tout au long de l'atelier. Ils ont manifesté un vif intérêt pour les animaux et ont apprécié pouvoir les approcher et les manipuler, notamment le serpent, que tous ont accepté de prendre malgré quelques appréhensions. Le rat a suscité davantage de craintes, donnant lieu à des réactions contrastées et à des échanges autour des peurs et des émotions.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Cette action a constitué un moment très positif, favorisant l'apaisement, la découverte et le lien entre les participants. Elle a également permis de créer un temps de convivialité entre les deux familles présentes, renforçant ainsi les relations et le vivre-ensemble au sein de l'aire d'accueil.

## 6. Activités de loisirs

Les jeux vidéo et la télévision occupent une grande place dans la caravane**.** Les enfants sont de grands consommateurs d'objets à la mode et autres jeux High Tech (téléphone dernier cri, trottinettes électriques…)**.** Heureusement, les enfants manifestent une curiosité et une envie de découvrir quand nous leur proposons des activités.

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, nous organisons des activités de loisirs avec des intervenants extérieurs ou le travailleur social animations.

Le calendrier des événements et fêtes nationales est aussi un prétexte pour la mise en place d'ateliers ludiques et créatifs : halloween, carnaval, pâques, noël, chandeleur ….
Nous constatons un réel enthousiasme de nos partenaires lorsqu'ils rencontrent le public. Les activités sont donc des moments d'échanges, de connaissance mutuelle entre le monde des « gadjos » et celui des voyageurs.

Elles permettent de découvrir ou redécouvrir de nouvelles activités : poterie, papier mâché, jeux de société, activités sportives (boxe, capoeira, trottinette sportive…), activités de découverte scientifique, initiation au cirque.
Le partenariat développé depuis quelques années maintenant avec diverses associations du territoire, nous permet de proposer une diversité d'activités culturelles ludiques et de découverte.

| Du 01/01 au 31/12 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité | 255 | **39** | **140** | **67** |
| Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture) | 58 | **8** | **48** | **0** |

**Le bilan des animations loisirs et sports en 2025**

**Nous pouvons constater une baisse considérable du nombre d'enfants participant aux activités. Une des raisons de cette baisse est la conséquence des travaux sur le site de Rives hautes qui a diminué le taux de fréquentation de l'aire et par conséquent le nombre d'enfants. De plus, nous n'avons pas pu proposer des animations pour les familles, ce qui peut expliquer cet écart entre 2024 et 2025.**
De plus, suite au turnover conséquent au niveau des salariés, il n'a pas été possible de planifier des activités en lien avec la famille par manque d'organisateur.

**Activités manuelles et d'expression :**

Les enfants âgés de 6-11 ans adhèrent facilement à nos activités de loisirs.
Nos partenaires observent que globalement les enfants sont impliqués et investis. Les enfants ont une certaine aisance pour les activités manuelles par rapport à d'autres enfants. Ils notent cependant des comportements plus difficiles lorsque les enfants ne sont pas scolarisés : (acceptation de l'autorité, difficultés de concentration…)
Ils constatent également que certains enfants n'ont pas de contraintes éducatives et qu'ils ont des difficultés à respecter les règles de vie en groupe et le cadre posé durant l'animation.

→ **Ateliers avec Arts Sonores**

Iris, l'intervenante d'Arts Sonores est un partenaire de longue date qui mène des ateliers sur les 4 aires métropolitaines. Elle est très bien identifiée et très attendue par les enfants.

À la fin du mois d'octobre, Iris a proposé plusieurs ateliers autour du travail de l'argile, sur le thème d'Halloween. Les enfants ont ainsi pu laisser libre cours à leur imagination en réalisant des citrouilles, des fantômes et d'autres créations en lien avec cette thématique. L'intervenante avait apporté son tour de potier, permettant aux enfants de découvrir cet outil et de s'y essayer, ce qui a suscité une grande curiosité et un fort engagement de leur part.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026



Les séances ont réuni un nombre variable d'enfants, favorisant un accompagnement adapté et une attention particulière à chacun.

En décembre, les ateliers se sont orientés vers la musique et la découverte des instruments. Iris a proposé une approche ludique du rythme à travers la manipulation de différents instruments tels que le triangle, les maracas, les claves, le bâton de pluie, les grelots ou encore les cymbales. Les enfants ont participé à des exercices d'écoute et de reproduction rythmique, notamment à travers un jeu consistant à répéter les gestes et les sons proposés par l'intervenante. Au fil de l'atelier, les instruments ont été ajoutés progressivement, amenant les enfants à jouer plusieurs rythmes simultanément et à développer leur concentration.

Comme les années précédentes, les enfants se sont montrés attentifs aux consignes et très investis dans les propositions, qu'il s'agisse des activités manuelles ou musicales. Ces ateliers continuent de susciter une grande curiosité et offrent aux enfants un espace d'expression créative valorisant, adapté à leurs âges et à leurs capacités.

→ **Ateliers arts plastique avec Nanou Puppo :**



En 2025, nous avons de nouveau fait appel à notre partenaire plasticienne Nanou Puppo afin de proposer aux enfants des ateliers d'arts plastiques favorisant la créativité, l'expérimentation et l'expression personnelle. Ces ateliers se sont déroulés tout au long de l'année, avec des groupes de tailles variables permettant un accompagnement adapté aux rythmes et aux envies de chacun.

Au début du mois de novembre, Nanou a proposé un atelier créatif autour de la fabrication de perles. Lors d'une seconde séance, les enfants ont été invités à faire appel à leur imagination à partir d'un point de départ volontairement simple et aléatoire. L'activité a débuté par le tracé d'un trait réalisé à l'aide d'une pièce de centime, servant de base à une production artistique libre. À partir de ces formes, les enfants ont imaginé des animaux, des personnages ou des motifs abstraits, qu'ils ont ensuite colorés et enrichis selon leur inspiration. Cette démarche a permis de valoriser l'inventivité de chacun et de montrer qu'une création peut naître d'un élément très simple.

Les enfants ont également réalisé un petit carnet qu'ils ont entièrement fabriqué eux-mêmes, en s'appuyant sur un élément choisi, comme une forme découpée dans du carton ou un autre support. Ce travail leur a permis d'expérimenter différentes matières et techniques, tout en repartant avec un objet personnel, fruit de leur créativité.

En décembre, les ateliers se sont inscrits dans une dynamique de fin d'année, avec la mise en place du sapin de Noël et la réalisation de décorations. Les enfants ont confectionné des anges en papier pour créer une guirlande, ainsi que des pères Noël, des cartes de vœux et des boules de Noël. Ces temps créatifs, parfois perçus comme longs par certains enfants, ont néanmoins permis à la majorité du groupe de s'investir pleinement dans les activités proposées et de participer à la décoration collective de l'espace.

Comme les années précédentes, Nanou observe chez les enfants une grande créativité et un réel plaisir à participer aux ateliers. Leur appétence pour les activités artistiques, associée à une forte liberté d'expression, fait de ces temps des moments privilégiés, contribuant au développement de l'imaginaire, de la motricité fine et de la confiance en soi.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

→ **Activités Sportives**

**EducSport 13 :**

Comme chaque année, nous avons fait appel à notre partenaire Educ sport 13 pour les animations sportives.

Notre partenaire intervient sur les quatre aires d'accueil et observe qu'il retrouve certains enfants d'un site à l'autre.

Une animation sportive s'est déroulée le 18 février 2025 en présence de quatre participants. Les activités proposées autour de l'utilisation des trottinettes ont néanmoins rencontré un franc succès auprès des enfants présents, qui se sont montrés très investis et ont pris beaucoup de plaisir à participer.

Les enfants participent activement aux ateliers et commencent à bien connaître les intervenants. Ces derniers constatent, au fil des années, une évolution positive du comportement des enfants, notamment en ce qui concerne le respect des consignes, des règles de sécurité et de la vie en groupe, éléments essentiels au bon déroulement des animations sportives.

Un **outil de suivi**, développé sur Excel, a été conçu afin de recenser tout au long de l'année l'identité des enfants présents sur les quatre aires d'accueil, en intégrant des informations relatives à leur scolarisation, aux éventuelles dérogations et aux animations proposées.

**<u>Les constats qui ont émergés suites aux actions mises en place en 2025</u>**

Le flux des usagers sur les sites est imprévisible. Nous sommes confrontés à la difficulté de coordonner nos plannings animations avec les partenaires socio-culturels sur les périodes où l'affluence est plus favorable.

→ **Au niveau de l'axe santé prévention :**

Nous notons une bonne participation aux actions de prévention santé sur ce site. Les publics sont réceptifs aux interventions des étudiants infirmiers.

→ **Au niveau de l'axe accès à la culture et aux loisirs :**

Les animations sont toujours très prisées des enfants. Ils savent que tous les mercredis et durant les vacances scolaires des animations sont proposées.

→ **Au niveau de l'axe scolarisation :**

La scolarisation augmente chez les enfants d'âge élémentaire. Malgré une hausse, la scolarisation des enfants d'âge maternelle reste toujours compliquée.

L'assiduité est plutôt satisfaisante. On observe des refus de scolarisation persistant chez certains parents qui reviennent régulièrement sur l'aire mais qui ne scolarisent jamais leurs enfants malgré nos relances quotidiennes.
La nouvelle démarche liée à la demande d'instruction en familles nécessaire pour les inscriptions CNED représente encore une difficulté pour de nombreuses familles.

→ **Au niveau de l'axe accompagnement social et administratif :**

Sur ce site, les demandes sociales ne sont pas nombreuses. Les usagers semblent plus autonomes.
Des liens de partenariat sont renouvelés avec les nouveaux responsables de services de l'action sociale de la ville de Fuveau.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

❖ **Les propositions/perspectives 2026 :**

| | |
|---|---|
| **Santé - Prévention** | > Poursuite du partenariat avec les structures sanitaires : IFSI, fac de médecine<br>> Sensibilisation aux spécificités du public GDV auprès des professionnels du champ social et médico-social<br>> Développer des ateliers autour des gestes de premiers secours en direction des jeunes<br>> Développer des ateliers nutrition/ sport |
| **Scolarisation- lutte contre l'illettrisme** | > Développer les actions de soutien scolaire avec le projet DIRE LIRE ECRIRE pour les jeunes inscrits au CNED<br>>Renforcer la médiation sur le terrain en direction des parents pour favoriser la scolarisation. Faire intervenir le personnel scolaire sur le site ainsi que le CASNAV pour sensibiliser sur la scolarisation aux parents.<br>> Poursuivre notre travail avec l'Education Nationale et le CASNAV<br>> Développer les actions contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants et accompagner les parents dans leur rôle éducatif.<br>> Intervenir avec le CASNAV au sein de l'INSPE pour parler des EFIV et poursuivre notre recherche d'étudiants en l'étendant aux étudiants en master FLE. |
| **Accompagnement social -insertion professionnelle** | > Accompagner vers plus d'autonomie numérique : mises à disposition des tablettes et aide via les tutos « accompagnement aux démarches numériques » ainsi que la mise en place d'un livret d'accueil développés par l'équipe sociale.<br>> Mettre en place un temps dans la semaine dédié pour que les voyageurs puissent utiliser les tablettes en autonomie.<br>> Développer des ateliers code de la route et de sécurité routière.<br>> Développer des projets en direction des jeunes et encourager la participation. |
| **Animations - prestataires** | >Mise en place partenariat avec un organisme de formation BAFA afin de former des stagiaires pendant les vacances scolaires.<br>>Mise en place d'un partenariat avec la mission sociale en direction des jeunes adultes qui sont en demande d'insertion professionnel |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

**Animations 2025**

| ***ACTIVITES LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES*** | ***DATES*** | ***NOMBRE DE PARTICIPANTS*** |
|---|---|---|
| Activités PSA : tsa : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique, accueil adolescents… | Janvier à Décembre | 25 participants |
| Educ sport 13 : Animations sportives | Février | 4 participants |
| Nanou Puppo : Activité manuelle | Janvier à Décembre | 37 participants |
| Art sonores : éveil musical | Octobre à Décembre | 26 participants |
| **ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES /ENVIRONNEMENT** | | |
| Image clé | Février | 3 participants |
| AMEA : médiation animal | Février | 5 participants |
| **ATELIERS PREVENTION / SANTE** | | |
| Intervention IFSI : santé alimentation | Mars | 6 participants |
| **ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE** | | |
| Elodie Perraud | Janvier à Décembre | 69 participants |



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

# V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'ÉXECUTION DU SERVICE

## A. Tarification

### 1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3,30€ par jour par place famille (1 ou 2 caravanes)

- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,30 € le KWh (A prix coûtant) de janvier à juillet
- Electricité : 0,30 € le KWh (A prix coûtant) d'aout à décembre

- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

| | |
|---|---|
| - Télécopies | 1,00 € la feuille |
| - Photocopies | 0,30 € la feuille |
| - Timbres-poste | A la valeur faciale |

### 2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement régulier est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

| **Du 01/01 au 31/12** | 2022 | 2023 | 2024 | **2025** |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de journées caravanes | 4 632 | 3 384 | 4 392 | **2 083** |
| Droits d'usage encaissés (Fluide compris) | 44 522€ | 36 542 € | 49 140 | **26 063** |
| Impayés | 0 € | 37 € | 0 | **0** |

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes pas sujets aux impayés.
Nous n'avons eu aucun interdit, ni dépassement de séjour cette année.

### 3. Tarification cantine scolaire et services rendus

**Pour la cantine**, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille, sur une base de revenus plancher à 1 000€ soit :

- 1 enfant/foyer : 1.01€
- 2 enfants/foyer : 0.96€
- 3 enfants/foyer : 0,91€

**Tarifs garderie soir court (16h30-17h30)**

- 1 enfant /foyer : 0,44€
- 2 enfants/foyer : 0,39€
- 3 enfants /foyer : 0,34€

**Tarifs garderie soir long (16h30-18h30)**

- 1 enfant/foyer : 0,80€
- 2 enfants /foyer : 0,70€
- 3 enfants/foyer : 0,60€



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## 4. Consommations et coûts des fluides

| Du 01/01 au 31/12 | 2022 | 2023 | 2024 | **2025** |
|---|---|---|---|---|
| Taux d'occupation | 55% | 40% | 52% | **25%** |

| **EAU** | 2022 | 2023 | 2024 | **2025** | **Evolution %** |
|---|---|---|---|---|---|
| Consommation en m3 | 2 481 | 1 505 | 2 252 | **1 161** | -48 |
| Coût total en € | 10 088 | 6 647 | 7 756 | **5 160** | -33 |

| **ELECTRICITE** | 2022 | 2023 | 2024 | **2025** | **Evolution %** |
|---|---|---|---|---|---|
| Consommation en kWh | 156 860 | 94 317 | 118 987 | **54 174** | **-54%** |
| Coût total en € | 21 718 | 32 499 | 45 526 | **14 030** | **-69%** |

| **TELEPHONIE** (fixe, mobile et internet) | 2022 | 2023 | 2024 | **2025** | **Evolution %** |
|---|---|---|---|---|---|
| Coût total en € | 1 321 | 1 546 | 1 815 | **1 856** | **2%** |

## B. Les subventions et participation

| Du 01/01 au 31/12 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | **2025** | **Evolution %** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Subventions** | 59 443 | 54 374 | 48 100 | 53 074 | **41 583** | -22% |
| DDETS - Aide à la Gestion des Aires d'Accueil | 59 443 | 54 374 | 48 100 | 53 074 | **41 583** | -22% |
| **Participation Métropole AMP** | 138 817 | 140 437 | 143 245 | 146 110 | **145 600** | 0% |

**Commentaires** :
Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitions chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la DDETS. Le décret du 9 mars 2018 indique une part fixe de 56,50 € par place caravanes et par mois et une part variable de 75,95 € par place caravanes en occupation réelle.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## C. Rappel de faits du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

**Janvier 2025 :**
-Peu de voyageurs au vu du démarrage des travaux.
- Première activité avec Nanou, notre prestataire qui propose des activités manuelles aux enfants. Elodie est également venue pour proposer des ateliers écritures et des jeux de société.

**Février 2025 :**
-Début des travaux des sanitaires, tranche 1 (8 emplacements)
-Réunions de chantier.
-AMAE est venu avec de nombreux animaux dans le but de faire de la médiation animale.
- Reprise des activités avec nos habituels prestataires : Images clés et Educ'sport 13 de quoi varier les plaisirs entre la création de vidéo et le sport.

**Mars 2025** :
-Travaux sanitaires.
- Comme chaque année, les étudiantes infirmiers sont venus proposées leurs différentes activités autour de la santé et de l'alimentation.

**Avril 2025 :**
- Travaux sanitaires.
- Livraison tranche 1 des sanitaires.

**Mai 2025** :
-Travaux sanitaires tranche 2 (6 emplacements)

**Juin 2025 :**
-Travaux sanitaires.
- Réunions de chantier

**Juillet 2025 :**
-Travaux sanitaires.

**Aout 2025 :**
-Travaux sanitaires.
- Accueil de 13 familles sur les emplacements de nouveaux disponibles.

**Septembre 2025 :**
-Travaux sanitaires, tranche 3 (4 emplacements)

**Octobre 2025 :**
-Travaux sanitaires.
- Réunions de chantier.
- Iris de l'association « Arts sonores » est venue proposer des ateliers autour de la musique mais aussi autour de la poterie.

**Novembre 2025 :**
- Travaux sanitaires, tranche 4 (5 emplacements dont le PMR)
- Accueil de familles sur les emplacements de nouveau disponibles.
- Intervention de la nouvelle promotion des étudiants infirmier

**Décembre 2025 :**
-Fête de fin d'année animée par la gestionnaire sociale/animation : distribution de chocolats pour les enfants et décoration du site pour Noël.
-Travaux sanitaires.
- L'aire est pratiquement pleine avec 17 familles sur site (reste 5 emplacement en cours de travaux)



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

# VI. CONCLUSION

L'année 2025 a été marqué par une baisse de la fréquentation due aux travaux de réfection de tous les sanitaires de l'aire d'accueil.

A noter une baisse du prix de l'énergie pour les usagers, passant de 0.30€ le KWh à 0.25€ du KWh.

Malgré tout, les voyageurs et notamment les plus fidèles, préfèrent le confort de nos aires d'accueil et concèdent à des sacrifices pour pouvoir bénéficier d'un ensemble de services (sanitaires privatifs, espace cuisine) et des animations en direction des publics de tous âges, nos équipes insistent sur la régularité d'une scolarisation et proposent un accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits ainsi qu'un accompagnement à la scolarité.

VIVACITÉ s'est attachée durant l'année 2025 à :

- Gérer et à apporter une réponse à des problèmes techniques
- Apporter des réponses aux besoins de la population concernée, en termes d'accès ou de maintien dans le droit,
- Maintenir une qualité de service,
- Pérenniser le partenariat avec les écoles du secteur afin de permettre un meilleur accueil des publics et ainsi favoriser la scolarisation des enfants des aires d'accueil.

VIVACITÉ a ainsi :

- Permis d'accueillir les gens du voyage en répondant à ses obligations de délégataire
- Trouvé des modalités de fonctionnement et renforcé les rapports avec les équipes de la métropole pour le suivi global de cet équipement (visite de suivi, rencontres techniques, conseils…)

Ainsi, sur l'ensemble des Aires d'Accueil relevant de la DSP, il s'agit :

- de favoriser un climat serein et dynamique, propice à la cohésion sociale et au respect du cadre collectif ;
- de mobiliser l'ensemble des partenaires susceptibles de contribuer aux actions socio-éducatives, culturelles, sportives ou de prévention, et d'en assurer la mise en œuvre opérationnelle ;
- de participer à l'insertion sociale et professionnelle des familles en créant les conditions d'un véritable accès au droit commun.

Vivacité souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Vivacité continue à être particulièrement attentive à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## VII. ANNEXES

# ANNEXES

---

**1) Projet développement durable « Les écogestes »** **p.49**

**2) Plaquette « Les animaux sur les Aires d'Accueil »** **p 51**

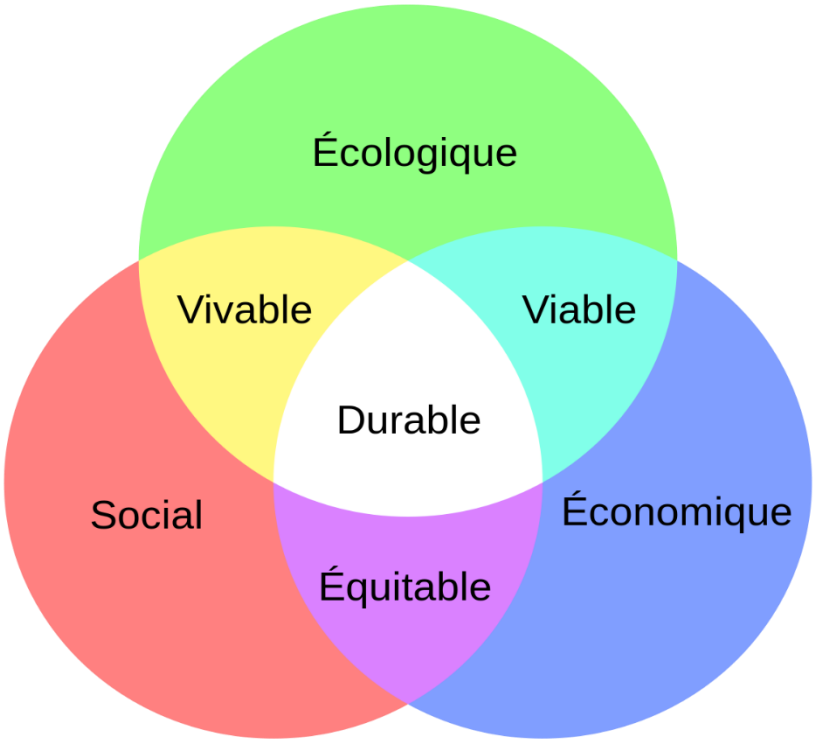
**3) Album photos** **P 53**



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## Plaquette développement durable « Les écogestes » Annexe 01

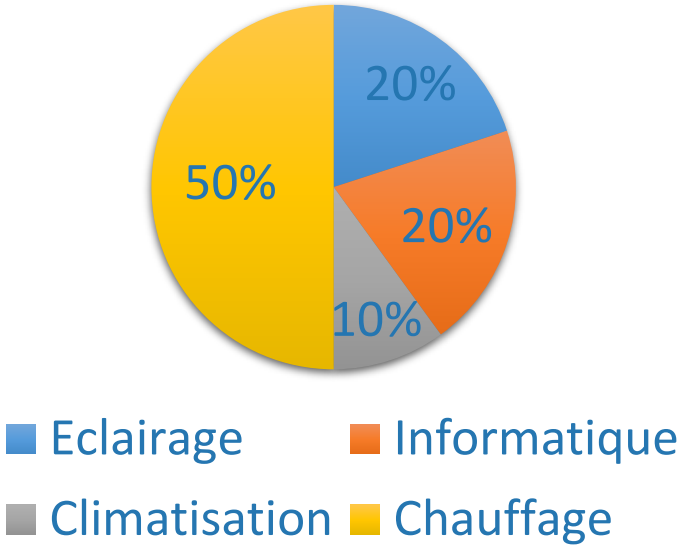





Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## Postes consommateurs d'énergie




## Les éco-gestes :

Aérer 5 à 10 minutes tous les jours

La température **moyenne maximale** doit être de 19 °C

Baisser ou éteindre le chauffage selon la durée de l'absence

Éteindre ou débrancher les appareils en veille
Remplacer les néons par des LED







1°C de plus en été représente en moyenne 10% d'économie sur le rafraichissement



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## Plaquette « Les animaux sur les Aires d'Accueil » Annexe 02

### Les animaux sur les aires d'accueil

**Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :**

#### I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

❶. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou Tatouage



❷. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

**Tout chien de 1ère catégorie est interdit sur le site!**



❸. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

➤ **Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.**





**Attention** : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

❹. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche règlementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache règlementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).





#### II. Sevrage des chiots

❶. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

❷. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire

pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

❸. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits ( exemple : chien, coq etc.....)



❹. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



#### III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collecte, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.



Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

**Album Photos** **Annexe 03**

# MEDIATION ANIMALE : AMEA







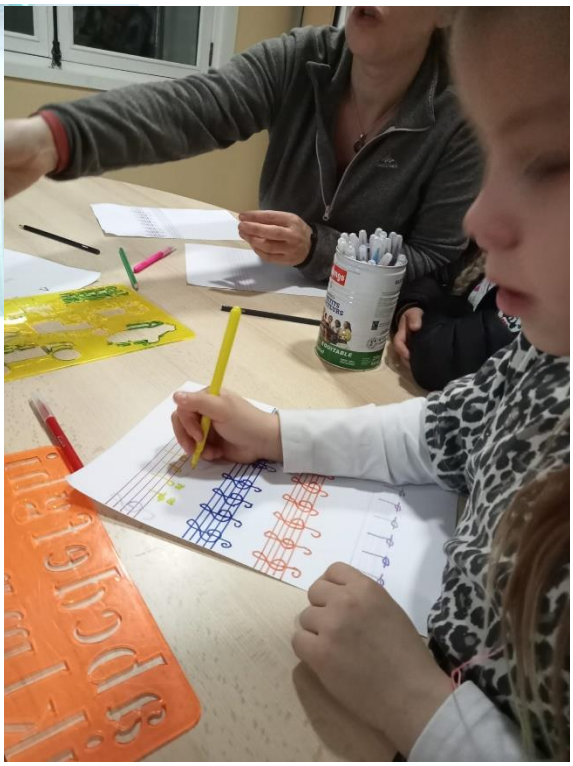




Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

## ATELIER ARTS SONORES : IRIS





## ALIMENTATION ET ACTIVITE PHYSIQUE : ETUDIANTES IFSI







Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

# ACTIVITES PROPOSEES PAR LA TSA









Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026